



À découvrir dans ce journal :

Tout sur le rapport d'activités :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Les informations sur les finances et les projets

Les actualités dans le domaine du tourisme

Et bien d'autres informations....

**NOUVEAUX REGARDS
EN PAYS DUNOIS** 2021
2022

WWW.PAYSDUNOIS.FR



SOMMAIRE

4/5.....	Le bloc communal : la Communauté de communes et les communes
6/7.....	Compétences à la loupe
8/9.....	Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
10/13.....	Le point sur les finances et les budgets
14/15.....	Les aides financières
16/17.....	Les projets de travaux et d'équipements
18/19.....	La contractualisation
20/21.....	Actualités numériques
22/23.....	Sites culturels et touristiques : Bilan 2021
24/25.....	Sites culturels et touristiques : Actions 2022
26/27.....	Du côté de l'Office de tourisme
28/29.....	Sentiers de randonnée en Pays dunois
30/31.....	Les services enfance-jeunesse
32/33.....	France Services et les actions de La Palette
34/35.....	L'habitat

INFOS PRATIQUES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS

SIÈGE - SERVICE ADMINISTRATIF...05 55 89 12 03 - accueil@ccpaysdunois.fr
MICRO-CRÈCHE ET RELAIS PETITE ENFANCE (RAM) ...05 55 89 31 80
creche@ccpaysdunois.fr / ram@ccpaysdunois.fr
REPAS À DOMICILE...05 55 89 12 03 - accueil@ccpaysdunois.fr
OFFICE DE TOURISME...05 55 89 24 61 - info@paysdunois-tourisme.fr
HÔTEL LÉPINAT...05 55 63 01 90 - hotel.lepinat@ccpaysdunois.fr
ESPACE MONET ROLLINAT...05 55 89 27 73 - emr@ccpaysdunois.fr
TUILERIE DE POULIGNY...05 55 62 19 61 - tuilerie.poulligny@ccpaysdunois.fr
FORTERESSE DE CROZANT...05 55 89 09 05 - forteresse.crozant@ccpaysdunois.fr

LA PALETTE

LA PALETTE, FRANCE SERVICES...05 87 66 00 00 - contact@lapalette23.fr - www.lapalette.tl
ACCUEIL DE LOISIRS, LA CABANE MAGIQUE...05 55 89 05 10 / 06 88 08 96 11 - cabane.magique@lapalette23.fr
LOCAL ADOS...07 60 23 52 53 - local.ados@lapalette23.fr

SERVICES EXTÉRIEURS

AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT...05 87 80 90 30
RENOV 23 ...05 55 51 03 39- renov23@sde23.fr
FRANCE SERVICES SAINT-SEBASTIEN ...05 55 14 00 42- saint-sebastien@france-services.gouv.fr
INFOS DÉCHETS EVOLIS 23...05 55 89 86 06 - www.evolis23.fr
DÉCHETTERIE EVOLIS 23...route de Maison Feyne, à DUN LE PALESTEL
tous les jours, de 9h00 à 12h, sauf lundi, dimanche et jours fériés.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

SITE INTERNET COMCOM PAYS DUNOIS
> Infos pratiques/services de santé

SANTÉ : SERVICES DE GARDE

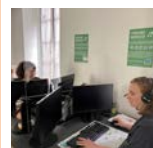
MÉDECINS...05 55 41 82 02 - de 20h à 8h, en semaine et du samedi 12h au lundi 8h
PHARMACIES...3237 du samedi 12h au samedi 12h suivant
DENTISTES...09 60 40 44 80 les week-ends

19 avenue de Verdun
23800 DUN LE PALESTEL

05 55 89 12 03
accueil@ccpaysdunois.fr
direction@ccpaysdunois.fr
www.paysdunois.fr

NOUVEAU SERVICE :

La Creuse au bout du fil -
Les Creusois répondent aux Creusois :
l'équipe de **CREUSE SERVICE**
vous informe, vous conseille
et vous guide vers tous les services,
infrastructures et organisations
du département creusois,
dont vous avez besoin !



Du lundi au vendredi,
de 9h à 19h,
et le samedi,
de 10h à 17h,
le 05 25 37 23 23
est à votre disposition.



La Communauté de communes du Pays dunois regroupe 17 communes, avec une population de près de 7.200 habitants. La richesse de notre territoire intercommunal repose pour beaucoup, sur la qualité de son cadre de vie et de son environnement protégé.

Les élus ont envie de partager un projet de territoire et de participer à une démarche collective. La loi « engagement et proximité » introduit de la souplesse et redonne un certain nombre de leviers aux Maires dans le fonctionnement communautaire.

Les deux années que nous venons de traverser sont si particulières et inédites. Depuis 2020, nous revenons, en effet, marqués par cette épidémie et son cortège de drames pour certains, d'angoisse pour bon nombre et de profondes remises en cause pour tous. Malgré tout, notre Communauté de communes a maintenu son activité sans interruption afin d'assurer le fonctionnement de ses services. Avec les élus qui m'entourent au sein de l'exécutif, et du conseil communautaire, de notre DGS et de tout le personnel, nous poursuivrons, avec une volonté sans faille, toutes les actions et tous les investissements relevant de nos compétences qui favoriseront l'activité économique, touristique, culturelle et sportive et qui plus largement, permettront aux habitants du Pays dunois de vivre heureux sur notre territoire.

Notre intercommunalité doit respecter la différenciation tout en s'appuyant sur la compétence de chaque Maire. Nous devons avancer en rang serré, continuer à soutenir les projets communaux, en lien avec l'Etat et la mise en place du C2RTE (Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique), travailler sur la mutualisation et anticiper le transfert de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes en 2026.

Depuis le début de l'année, et ce pour une durée d'environ trois ans, la Communauté de communes du Pays dunois a lancé son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire, celui-ci doit viser à assurer les conditions d'une planification durable, prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, de l'habitat, de la mobilité, des activités économiques, de l'environnement...

Notre office de tourisme œuvre pour les 17 communes, en fonction de leur spécificité. Notre Vallée des Peintres fait rayonner notre région et nous continuons la création des parcours Terra Aventura, pour découvrir des lieux insolites ou anecdotiques.

En parallèle, nous disposons également d'une page Facebook qui a déjà été adoptée par beaucoup d'entre vous. Notre journal communautaire, véritable rapport d'activités, retrace, tout ce qui peut, au quotidien, être un lien facilitateur auprès des différents services intercommunaux ou autres.

La Communauté de communes du Pays dunois a pris ou prendra de nouvelles compétences et est amenée à être de plus en plus prégnante dans notre vie de chaque jour.

Un échange continu avec vous est nécessaire pour que notre collectivité s'adapte de façon pragmatique à une société qui évolue sans cesse. Être au plus près des habitants est une préoccupation permanente pour nous.

Soyons offensifs, constructifs, investis et créons de concert notre futur.

Bonne lecture à la découverte du Pays dunois.

Laurent DAULNY

Président de la Communauté de communes
Maire de DUN LE PALESTEL



LE BLOC COMMUNAL :

Les conseillers communautaires,
séance du 20 juin 2022

DES COMPÉTENCES PROPRES À CHACUN :

Les communes disposent d'une compétence générale alors que les communautés de communes sont régies par des compétences obligatoires (aménagement de l'espace, actions de développement économique) et des compétences facultatives, en lieu et place des communes. Pour ce faire, les Communautés de communes adoptent leurs statuts. Ceux de la Communauté de communes du Pays dunois, validés en conseil communautaire le 22 mars 2021, sont entrés en vigueur le 1er juillet 2021 avec l'arrêté préfectoral du 25 juin 2021, après un délai de validation des conseils municipaux de 3 mois. Ils ont permis de prendre la compétence « mobilité ». Sans cette décision, c'est la Région Nouvelle-Aquitaine qui exercerait cette compétence.

En complément, l'intérêt communautaire qui relève d'une délibération du conseil communautaire fixe la ligne de partage des compétences entre la communauté de communes et les communes. Tout ce qui n'est pas défini d'intérêt communautaire reste de la compétence des communes. Il est modifiable à tout moment en fonction des projets structurants que souhaite développer la Communauté de communes pour l'ensemble du territoire. Pour exemple, le conseil communautaire s'est déjà prononcé, pour conduire à la place de la commune de CHENIERS, le futur projet structurant de la Tuilerie de Pouigny comme elle l'avait fait pour l'Espace Monet Rollinat à FRESSELINES, en décembre 2009.

Par ailleurs, la réalisation, par la Communauté de communes, du projet d'aménagement de l'ancienne voie de chemin de fer « L'échappée Verte » sur une trentaine de kms, reliant les communes de SAINT-SEBASTIEN à SAINT SULPICE LE DUNOIS, nécessite que cette voie soit reconnue d'intérêt communautaire (décision du conseil communautaire le 20/06/2022).



Carte des 17
communes composant
la Communauté
de communes
du Pays Dunois

LA CONFÉRENCE DES MAIRES : L'INSTANCE DE COORDINATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LES COMMUNES MEMBRES.

Composée uniquement des 17 maires du territoire, la Conférence des maires permet de débattre de tous les sujets d'intérêt communautaire ou relatifs à l'harmonisation de l'action des personnes publiques.

Depuis la reconstruction de la Communauté de communes le 1er janvier 2020, elle s'est réunie 5 fois pour des sujets importants : le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique (C2RTE) avec l'Etat, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), la mutualisation ou bien le Contrat de Dynamisation et de Cohésion avec la Région Nouvelle-Aquitaine.



Découvrez les statuts
et l'intérêt communautaire sur :
www.paysdunois.fr



La conférence des maires lors de l'élaboration du contrat C2BTE avec l'État

TABLEAU DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU 01/06/2022 :

COMMUNES	Noms Prénoms	Statuts	Qualités
BOURG D'HEM (LE)	DESCHAMPS Robert	Conseiller communautaire	Maire
BOURG D'HEM (LE)	POTHEAU Christian	Conseiller suppléant	1er adjoint
CELLE DUNOISE (LA)	BOQUET Jacques André	3ème Vice-président	Maire
CELLE DUNOISE (LA)	UCHER Jérôme	Conseiller communautaire	1er adjoint
CHAMBON SAINTE CROIX	TIXIER Patrick	Conseiller communautaire	Maire
CHAMBON SAINTE CROIX	CHENIER Christelle	Conseillère suppléante	1er adjointe
CHAPELLE BALOUÉ (LA)	GOMES Béatrice	Conseiller communautaire	Maire
CHAPELLE BALOUÉ (LA)	BONNEFONT Jean-Marie	Conseiller suppléant	1er adjoint
CHENIERS	GAUDON Gilles	2ème Vice-président	Maire
CHENIERS	GAUTHIER Monique	Conseillère communautaire	Adjointe au maire
COLONDANNES	PARBAUD François	Conseiller communautaire	Maire
COLONDANNES	SOURTY Daniel	Conseiller communautaire	1er adjoint
CROZANT	LAVAUD Didier	6ème Vice-président	Maire
CROZANT	PRUDHOMME Danielle	Conseillère communautaire	1ère adjointe
DUN LE PALESTEL	DAULNY Laurent	Président	Maire
DUN LE PALESTEL	MANEAU Mireille	Conseillère communautaire	2ème Adjointe
DUN LE PALESTEL	DE GRAEVE Gérard	Conseiller communautaire	Conseiller municipal
DUN LE PALESTEL	GOIGOUX VUIBERT Marie-Jo	Conseillère communautaire	Conseillère municipale
FRESSELINES	LAVERDANT Jean-Louis	Conseiller communautaire	Maire
FRESSELINES	DUGENEST Jean-Claude	Conseiller communautaire	1er adjoint
LAFAT	GLENNISSON Marie-Claude	Conseillère communautaire	Maire
LAFAT	STEVENIN Elyane	Conseillère communautaire	1ère adjointe
MAISON FEYNE	CHAVEGRAND Jean-Claude	Conseiller communautaire	Maire
MAISON FEYNE	FAIVRE Hélène	1ère Vice-présidente	1ère adjointe
NAILLAT	TARDY Laurent	4ème Vice-président	Maire
NAILLAT	FERRAND Marc	Conseiller communautaire	1er adjoint
NOUZEROLLES	DESRIEUX Fabrice	Conseiller communautaire	1er adjoint
NOUZEROLLES	FRELOT Claudine	Conseillère suppléante	2ème adjointe
SAGNAT	BRIGAND Philippe	Conseiller communautaire	Maire
SAGNAT	DANGEON Bérénice	Conseillère suppléante	1ère adjointe
SAINT SEBASTIEN	AUDOUX Patricia	Conseillère communautaire	Maire
SAINT SEBASTIEN	BOURGOIN Annie	Conseillère communautaire	1er adjointe
SAINT SULPICE LE DUNOIS	DARDAILLON Bruno	Conseiller communautaire	Maire
SAINT SULPICE LE DUNOIS	PASQUIGNON Jean-Luc	Conseiller communautaire	1er adjoint
VILLARD	FOREST Daniel	5ème Vice-président	Maire
VILLARD	DELAPORTE Fabrice	Conseiller communautaire	1er adjoint

DES NOUVEAUX PARMIS

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

Selon le nombre d'habitants, les communes disposent de 4, 2 ou 1 délégué communautaire. À LA CELLE DUNOISE, suite à la démission de Claude LANDOS, en sa qualité de maire et de conseiller municipal, après les élections complémentaires organisées en décembre 2021, Jacques André BOQUET a été élu maire. Le 1er adjoint, Jérôme UCHER, est également conseiller communautaire. Au BOURG D'HEM, suite au décès de Joël TISSIER, 1er adjoint, c'est Christian POTHEAU qui lui succède en qualité de conseiller communautaire suppléant. Des élections complètes des conseillers municipaux se sont déroulées à CHAMBON SAINTE CROIX en mai dernier. Patrick TIXIER, maire nouvellement élu, devient conseiller communautaire et Christelle CHENIER, 1er adjointe, conseillère communautaire suppléante.

Bienvenue aux nouveaux élus qui rejoignent le conseil communautaire du Pays dunois !

Rappelons que les suppléants remplacent les titulaires en cas d'absence, pour toutes les communes disposant d'un seul conseiller communautaire.

UNE ORGANISATION QUI FAIT CONSENSUS

L'ensemble des élus du conseil communautaire échange, travaille et donne ainsi une légitimité à la Communauté de communes du Pays dunois depuis le 1er janvier 2020. Il est heureux de constater que les élus se mobilisent, par le fort taux de participation aux séances du conseil communautaire.

LE PRÉSIDENT ET LES 6 VICE-PRÉSIDENTS (NOMS EN GRAS) FORMENT LE BUREAU COMMUNAUTAIRE.

LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL :

Depuis le 1er novembre 2021, Aurore GABILLON, attaché territorial, a saisi l'opportunité de rejoindre la mairie d'EGUZON, sa commune de résidence, par voie de mutation. Céline MOUTEAU accède à un emploi d'assistante de direction dans le cadre d'un avancement de grade. Faute d'avoir pu recruter par voie statutaire, l'emploi d'assistant de gestion administrative et comptable est confié, par contrat à durée déterminée, à Carine TOURTEAU, à raison de 20 heures par semaine puis à Christophe NICAUD, à temps complet.

En juin 2022, nous souhaitons une belle retraite à Marie-Line PERILLAUD, médiatrice culturelle à l'Espace Monet Rollinat, et à Marie-Thérèse PAQUIGNON, qui assurait l'entretien des locaux de l'Office de tourisme. Pauline CIBERT, arrive en qualité d'assistante de direction au tourisme par voie de mutation d'une communauté de communes d'Auvergne. Elle secondera la DGS dans le domaine de la communication au siège administratif.

A la micro-crèche, Clémence PERIGAUD et Laura BIGOURET sont nommées stagiaires en vue d'une titularisation, en qualité d'assistantes d'accueil petite enfance, après une période contractuelle de remplacement et renfort.

A la Tuilerie de Pouligny, Pascal DESCHAMPS, notre potier, bénéficie d'un contrat « Parcours Emploi Compétence » grâce à une convention avec le conseil départemental.

Bienvenue aux agents qui s'installent de façon pérenne sur notre territoire et aux cinq agents saisonniers qui permettent le fonctionnement des sites culturels et touristiques du pays dunois durant plusieurs mois. Nous souhaitons croiser à nouveau ceux qui nous quittent, sur d'autres routes et nous leur souhaitons bon vent.

Après avoir répondu à un appel à projet, la Communauté de communes du Pays dunois bénéficie d'une aide financière de « Avenir Montagnes Ingénierie Massif Central » pour deux années, lui permettant de recruter un chef de projet en vue de mettre en place une stratégie de développement et de transition touristique sur son territoire.

CONTACT

Véronique BLANCHET

Directrice Générale des Services

Mail : direction@ccpaysdunois.fr

Tél. 05 55 89 12 03



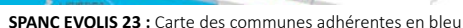
Les compétences obligatoires figurant sur les statuts de la Communauté de communes du Pays dunois évoluent en fonction des textes législatifs et des choix que décide le conseil communautaire sur les compétences supplémentaires.

COMMENT S'EXERCE LA COMPÉTENCE SPANC ?

L'assainissement non collectif est situé en domaine privé. Il concerne les habitations qui ne sont pas reliées à un réseau public de collecte. Il permet de traiter les eaux usées issues du foyer directement sur place avant de les rejeter dans le milieu naturel. L'investissement et la gestion de ce type d'installation dépendent de l'utilisateur. Avant 2017, 11 des 17 communes du pays dunois avaient déjà transféré la gestion du SPANC au syndicat mixte EVOLIS 23.

La compétence du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) est une compétence non obligatoire. Cependant, pour la Communauté de communes du Pays dunois, elle le devient dans un contexte particulier. Après la fusion le 1er janvier 2017, la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse (CC MVOC) a validé ses statuts. A cet effet, elle a étendu à tout le territoire la compétence SPANC qu'exerçait la Communauté de communes du Pays sostranien avant la fusion, dessaisissant les communes de tout pouvoir de décision et de gestion.

Lors de la dissolution de la CC MVOC le 1er janvier 2020, chaque communauté de communes a dû conserver cette compétence qu'exerce la Communauté de communes du Pays dunois, en lieu et place des communes.



LE RÈGLEMENT DE SERVICE :

La mission d'EVOLIS 23 est d'assurer le contrôle dans le cadre de la compétence transférée.

A ce titre, le comité syndical a validé le règlement de service (<https://www.evolis23.fr/download/2823/>) et fixe les tarifs.

LES REDEVANCES 2022 :

À découvrir sur le site internet d'EVOLIS 23 : <https://www.evolis23.fr/mon-assainissement-individuel/>



VOUS AVEZ UN PROJET D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ?

<https://www.evolis23.fr/mon-assainissement-individuel/installation-et-contrôle/>

Le service est à contacter pour les nouveaux projets, pour les travaux, pour la vente des maisons, pour les conseils ou bien si le précédent contrôle a entre 8 et 10 ans.

CONTACT

EVOLIS 23

Les Grandes Fougères - 23300 NOTH

contact.eau.assainissement@evolis23.fr

Ou service.assainissement@evolis23.fr
05 55 89 86 00, taper 3

Photos 1 et 2

Installation d'un système d'assainissement autonome
(photos de EVOLIS 23).

ET POUR LES AUTRES COMMUNES DU TERRITOIRE ?

Un rapprochement sera fait par la Communauté de communes afin de déterminer précisément leur mode de fonctionnement et de prévoir le transfert. En attendant, pour tout projet, il est souhaitable de les contacter pour connaître le mode opératoire. Il s'agit des communes de LA CHAPELLE-BALOUÉ, COLONDANNES, CROZANT, MAISON-FEYNE, SAGNAT ET VILLARD.

L'ÉTUDE DE PRÉFIGURATION DES TRANSFERTS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS :

A compter du 1er janvier 2026, les compétences des communes dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif seront automatiquement transférées à la Communauté de communes. Ce transfert s'accompagnera de l'actif et du passif et des moyens humains de ces collectivités.

Les services fonctionnent tous en régie directe (communes ou syndicats). Des communes ont réalisé régulièrement des travaux d'aménagement et d'autres moins. Le prix de l'eau est différent selon les territoires. 4 années seront nécessaires afin d'étudier au mieux ce transfert.

Aussi, afin de dresser l'état des lieux des réseaux et des finances et d'étudier plusieurs scénarios possibles du transfert de compétences, le conseil communautaire a décidé de lancer un marché public en vue de réaliser une étude de préfiguration. Les résultats et l'attributaire seront connus durant l'été.

Cette étude, dont le montant est estimé à 180.000 € TTC, durera 24 mois. Elle sera subventionnée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental de la Creuse, à hauteur de 70 %.



Château d'eau de Dunet à DUN LE PALESTEL



PLUi

**Plan Local d'Urbanisme
intercommunal**

A l'issue d'une réflexion collégiale des élus représentant les communes, le conseil communautaire a décidé, par une délibération en date du 1er juin 2021, de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'intégralité de son territoire. Il a souhaité répondre aux difficultés du Règlement National d'Urbanisme (application stricte du Code de l'urbanisme) et y inscrire son projet de territoire.

QU'EST-CE QUE LE PLUi ?

UN PROJET POLITIQUE PROSPECTIF : QUEL AVENIR POUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL À L'HORIZON 2035 ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification territoriale qui définit, pour une période de 10 à 15 ans, les grandes orientations de la politique locale d'urbanisme. Il anticipe l'évolution du territoire intercommunal et les projets poursuivis.

A ce titre, la procédure d'élaboration du PLUi permet l'intégration du projet de territoire, élaboration à laquelle participent la communauté de communes, l'ensemble des communes, la population et des partenaires institutionnels (représentants de l'Etat, Chambres consulaires, Région, Département, DREAL, etc.).

LE PLUi : UNE PROCÉDURE D'ÉLABORATION LONGUE :

LE DÉROULÉ DE L'ÉTUDE :

36 mois sont nécessaires pour concrétiser cette élaboration et passer d'un urbanisme réglementaire (RNU) à un urbanisme de projet qui se déroule en 4 phases :

- **Phase 1** : Réalisation d'un diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement (achevée),
- **Phase 2** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (démarrage juin 2022),
- **Phase 3** : Traduction réglementaire du projet et justifications,
- **Phase 4** : Arrêt du projet, enquête publique et approbation.

La réalisation du diagnostic territorial, la définition d'un projet de territoire partagé par l'ensemble des communes et la Communauté de Communes et l'élaboration d'un dispositif réglementaire opposable (le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement) constituent la phase technique sur 2 années.

Puis une phase de validation administrative d'un an environ comprendra notamment la tenue d'une enquête publique.

TOUS CONCERNÉS !

Le PLUi définit une vision et une ambition au service de l'avenir du territoire mais aussi les droits et obligations des particuliers et des professionnels pour tout projet de construction ou de travaux. C'est pourquoi, tous les habitants et acteurs socio-économiques sont concernés et doivent être informés et impliqués dans la réflexion.

La concertation avec les administrés est permanente tout au long de l'élaboration du document et passe notamment par :

- L'animation de réunions publiques,
- La mise en ligne d'un espace sur le site internet et la page Facebook qui comprendront de nombreux éléments d'information au fur et à mesure de l'avancée de la procédure,
- La publication continue d'articles dans la presse et les bulletins communaux,
- Une exposition évolutive au siège de la communauté de communes.

Une boîte à idées ainsi qu'un cahier de remarques sont disponibles dans chaque mairie si vous souhaitez donner votre avis ou soumettre une suggestion pour améliorer votre cadre de vie.



Lancement de l'étude lors de la Conférence des maires
le 21 décembre 2021, à MAISON FEYNE.

Les modalités de la collaboration entre la communauté de communes et les communes membres sont fixées. Une commission "urbanisme" (comité de pilotage), un comité technique, des ateliers et des groupes de travail thématiques sont chargés d'alimenter les réflexions ainsi que la réunion régulière de la Conférence des maires, assemblée regroupant les 17 maires des communes.

Les agriculteurs ont été invités lors de réunions afin de permettre le repérage de leurs bâtiments d'exploitation mais aussi leur usage et les projets à prévoir pour les prochaines années. Ils ont été destinataires d'un questionnaire à compléter. Les retardataires peuvent encore y donner suite.

CONTACT



Véronique BLANCHET,

Directrice Générale des Services

urbanisme@ccpaysdunois.fr

05.55.89.12.03

Site internet : un espace est consacré au PLUi

www.paysdunois.fr

UN DÉMARRAGE RAPIDE, LA PHASE 1 EST TERMINÉE :

Quelques mois ont suffi pour lancer le marché public et recruter le cabinet d'études KARTHEO de LIMOGES, chargé de l'élaboration du PLUi du pays dunois.

Avec le lancement de la phase 1 présentée par le cabinet le 21 décembre 2021 lors d'une Conférence des maires, les communes sont étroitement associées au projet.

Après 6 mois d'analyse, le diagnostic territorial, état des lieux démographique, de l'habitat, de l'économie, de l'environnement du territoire, a été présenté par le cabinet d'études aux élus, aux personnes publiques associées ainsi qu'à la population lors de la première réunion publique, en mai dernier.

1. Présentation du diagnostic territorial par le cabinet KARTHEO
2. Réunion publique le 12 mai 2022

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL EN RÉSUMÉ, UN ÉTAT DES LIEUX :

LES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES :

Le principal constat est une tendance démographique relativement stabilisée mais qui, au vu des recensements passés, suit une courbe régressive. Le but est alors de maintenir les effectifs de population, à minima, par l'accueil de nouveaux habitants. Néanmoins, la récente loi Climat et Résilience fixe des mesures pour diminuer de moitié l'artificialisation nouvelle des sols par rapport à la consommation foncière de terres naturelles, agricoles ou forestières des 10 dernières années, sur le territoire.

LES ENJEUX HABITAT ET LOGEMENTS :

Cette partie est traitée avec le thème « HABITAT » en pages 34-35.

LES ENJEUX DÉPLACEMENTS, ACCESSIBILITÉ, STATIONNEMENT :

L'analyse met en évidence que de nombreux actifs sortent du territoire pour aller travailler. La polarisation sur le territoire par les bassins d'emplois situés à proximité induit la génération de fort flux pendulaires (trajets domicile-travail).

L'accessibilité est un haut critère de préférence pour les nouvelles populations lorsqu'elles désirent s'installer sur un territoire (travail, commerces, équipements et services...).

LES ENJEUX ÉCONOMIQUES, EMPLOI, ZAE :

Le bureau d'études a présenté un bilan à la hausse du nombre d'entreprises sur le territoire, concomitant à une baisse des effectifs de l'emploi salarié. L'attractivité économique repose fortement sur les bassins d'emploi avoisinants (principalement GUERET, LA SOUTERRAINE et SAINT-VAURY) mais, localement, peut se concentrer en grande partie sur la commune de DUN LE PALESTEL.

Le nombre d'entreprises peut avoir quasiment doublé en 10 ans mais sans grande conséquence sur le nombre de nouveaux emplois, car il s'agit essentiellement d'entreprises unipersonnelles.

Il existe plusieurs petites zones d'activités économiques sur le territoire, même si elles ne rentrent pas dans la classification de ZAE (Zone d'Activités Économiques). La ZAE de Chabannes dispose encore de lots mobilisables pour de nouvelles entreprises. Il est aussi important de lister soigneusement les petits commerces à préserver sur le territoire.



LES ENJEUX AGRICULTURE ET SYLVICULTURE :

Les territoires agricoles et naturels sont à préserver. L'activité agricole est importante pour faire vivre le territoire et maintenir un cadre de vie attractif (maintien des paysages ouverts liés à la polyculture/élevage) ainsi que l'identité du territoire. En contrepartie, l'urbanisation doit également tenir compte des contraintes et des incidences qui relèvent de l'activité agricole (cercle de réciprocité...).

Le bureau d'études indique qu'il est nécessaire d'identifier le plus exhaustivement possible (surtout à proximité des centralités urbaines) les exploitations agricoles et leurs potentiels de développement. En effet, il conviendra au cours de l'élaboration du PLUi de localiser les exploitations ayant des projets d'extension et/ou de diversification.

De la même façon, les informations concernant d'éventuels changements de destination du bâti agricole, lorsque l'activité agricole n'y est plus avérée (par exemple pour permettre des projets de gîtes touristiques, etc.), doivent être portées à la connaissance de la collectivité.

Il est trouvé un intérêt majeur dans le maintien du patrimoine naturel au travers de la préservation des haies bocagères, des bosquets, qui ne relèvent actuellement d'aucune mesure de préservation spécifique, mais qui jouent un rôle tout aussi important pour l'environnement.

LA SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (EIE) :

Dans son ensemble, l'EIE met en évidence un territoire au riche patrimoine naturel, contribuant à la qualité de la vie locale. Pour préserver ce patrimoine, le PLUi devra se concentrer à ne pas aggraver les risques déjà présents ainsi qu'à minimiser son impact au sein des zones de développement et de densification. Un des enjeux du PLUi résidera dans l'équilibre à trouver entre le développement et la préservation d'un cadre de vie qualitatif qui redevient aujourd'hui attractif.

De plus, le contexte de changement climatique, les trames vertes et bleues (constituant les milieux de vie et de déplacement des espèces animales et végétales) devront être confortées, voire renforcées, afin de garantir leur bon fonctionnement pour les espèces mais aussi pour valoriser les services écologiques que ces milieux nous offrent.



LE POINT SUR LES FINANCES ET LES BUDGETS

LE POINT SUR LES FINANCES ET LA FISCALITE

A l'issue du premier compte administratif du budget principal de l'exercice 2020, après la reconstruction de la communauté de communes, l'excédent de fonctionnement s'élevait à 570.921 €. En 2021, il est de 566.933 €, soit un résultat cumulé de 1.137.854 €, ce qui permet de regarder l'avenir avec sérénité et de financer des investissements.

Les finances sont saines au prix d'une gestion rigoureuse permettant la réalisation des projets.

Ces résultats sont le fruit d'efforts soutenus sur les dépenses, chacun des services fonctionnant avec des effectifs ajustés.

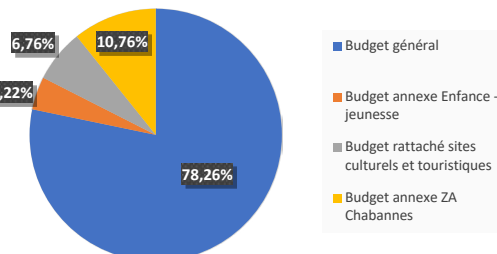
Les comptes administratifs 2021 et les budgets primitifs 2022 du budget général, du service enfance-jeunesse, des sites culturels et du tourisme et de la zone d'activités de Chabannes ont été approuvés par le conseil communautaire le 04 avril 2022.

SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

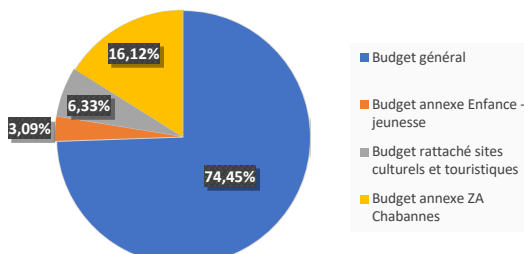
BUDGETS	Budget général		Budget annexe "Enfance - jeunesse"		Budget rattaché "sites culturels et touristiques"		Budget annexe "ZA Chabannes" (budget à comptabilité de stocks)	
	Compte administratif 2021	Budget primitif 2022	Compte administratif 2021	Budget primitif 2022	Compte administratif 2021	Budget primitif 2022	Compte administratif 2021	Budget primitif 2022
Synthèse des comptes administratifs 2021 et des budgets primitifs 2022								
Section de fonctionnement - dépenses	3 907 204,46 €	5 550 933,00 €	210 654,76 €	230 510,00 €	337 734,97 €	472 276,00 €	537 234,07 €	1 202 078,56 €
Section de fonctionnement - recettes	5 045 059,00 €	5 550 933,00 €	210 654,76 €	230 510,00 €	318 923,43 €	472 276,00 €	751 418,27 €	1 202 078,56 €
Dont excédent de fonctionnement reporté	570 921,05 €	932 763,52 €			27 112,28 €	8 300,74 €	100 000,00 €	214 184,20 €
Résultat fonctionnement 2021 (R-D reports)	566 933,49 €				-18 811,54 €		114 184,20 €	
Résultat fonctionnement 2021 (R-D) cumulé	1 137 854,54 €				8 300,74 €		214 184,20 €	
Section d'investissement - dépenses	1 561 959,17 €	2 598 397,00 €					1 124 739,41 €	1 028 214,96 €
Dont déficit d'investissement reporté		284 974,49 €						
Section d'investissement - recettes	1 276 984,68 €	2 598 397,00 €					1 084 413,81 €	1 028 214,96 €
Dont excédent d'investissement reporté	910 347,47 €							
Résultat Investissement 2021 (R-D reports)	-1 195 321,96 €						432 995,91 €	
Résultat Investissement 2021 (R-D) cumulé	* -284 974,49 €						-40 325,60 €	

* Le résultat d'investissement 2021 cumulé est impacté par le solde positif des restes à réaliser 2021, soit 79.883,47 €. Le déficit cumulé est donc de 284.974,49 € financé (toujours l'année suivante après le constat) par une part de l'excédent de fonctionnement en 2022.

Compte administratif 2021 :
Part des dépenses de fonctionnement
de chaque budget



Budget primitif 2022 :
Part des dépenses de fonctionnement de
chaque budget





LES COMPTES ADMINISTRATIFS SONT LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 :

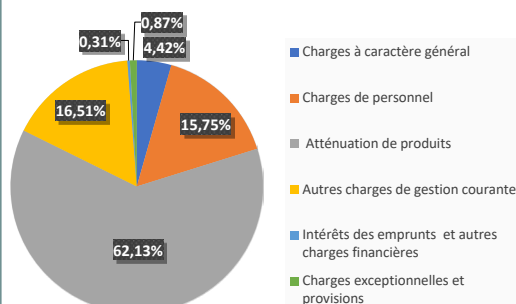
La section de fonctionnement et la section d'investissement composent les budgets primitifs (prévisions) et les comptes administratifs (réalisations). Nous avons choisi d'apporter quelques précisions sur la section de fonctionnement qui retrace toutes les opérations nécessaires à la gestion courante des services. La section d'investissement décrit les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine (travaux, équipements, études, logiciels etc.). Ces éléments sont détaillés dans l'article « Le point sur les projets en cours » en pages 16 et 17. Le budget annexe « ZA de Chabannes » n'est pas commenté car ce budget particulier retrace pour l'essentiel des opérations de stocks. Il est seulement précisé que le budget principal verse une subvention pour palier les recettes de ventes de terrain à un prix inférieur au coût de revient, dans le cadre du développement économique.

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Libellé des chapitres	Crédits ouverts du budget primitif + décisions modificatives 2021	Compte administratif 2021
Charges à caractère général	253 650,00 €	167 479,20 €
Charges de personnel	682 676,13 €	596 702,11 €
Atténuation de produits	2 353 937,00 €	2 353 240,00 €
Autres charges de gestion courante	760 218,08 €	625 195,18 €
Intérêts des emprunts et autres charges financières	11 899,35 €	11 899,05 €
Charges exceptionnelles et provisions	423 524,45 €	33 003,89 €
Dépenses imprévues	271 706,87 €	- €
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement	4 757 611,88 €	3 787 519,43 €
Virement à la section d'investissement	242 695,08 €	- €
Opérations d'ordre	124 226,03 €	119 685,03 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement	5 124 532,99 €	3 907 204,46 €

Compte administratif 2021 : Répartition des dépenses réelles de fonctionnement du Budget principal

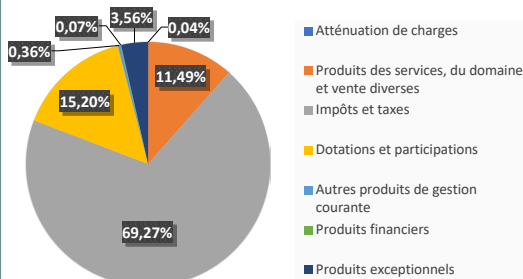


BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Libellé des chapitres	Crédits ouverts du budget primitif + décisions modificatives 2021	Compte administratif 2021
Atténuation de charges	3 000,00 €	1 702,13 €
Produits des services, du domaine et vente diverses	481 754,00 €	514 283,85 €
Impôts et taxes	3 060 643,00 €	3 099 189,73 €
Dotations et participations	681 201,00 €	680 201,33 €
Autres produits de gestion courante	190 151,94 €	16 280,62 €
Produits financiers	3 240,00 €	3 237,15 €
Produits exceptionnels	133 622,00 €	159 243,14 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 553 611,94 €	4 474 137,95 €
Opérations d'ordre	- €	- €
Excédent reporté	570 921,05 €	570 921,05 €
Total des recettes de fonctionnement	5 124 532,99 €	5 045 059,00 €

Compte administratif 2021 : Répartition des recettes réelles de fonctionnement du Budget principal



BUDGET PRINCIPAL :

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

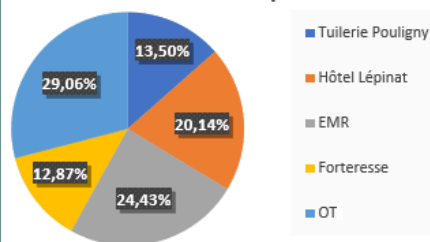
Il s'agit des mouvements réels qui ne comprennent pas les opérations d'ordre, notamment les dépenses d'amortissement et de provisions, ainsi que l'excédent reporté. Les dépenses réelles représentent 97 % du montant total des dépenses, soit 3.787.519 €.

En dépenses, l'atténuation de produits traduit les reversements de la Communauté de communes notamment des attributions de compensation aux communes dans le cadre des transferts de compétences (770.295 €), de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au syndicat mixte EVOLIS 23 (886.990 €) et du FNGIR (versement fiscalité) (692.652 €). Elle représente 62,13 % des dépenses réelles. Les recettes réelles représentent 89 % du montant total des recettes, soit 4.474.138 €.

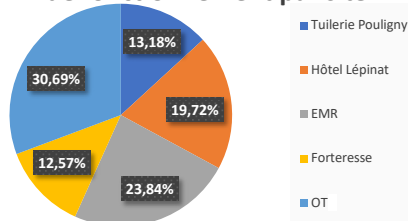
En recettes, la fiscalité représente 69,27 % des recettes réelles. Les impôts et taxes sont les produits de la fiscalité des ménages (453.049 €), des entreprises (687.633 €), des réseaux (118.484 €), le versement des attributions de compensation de plusieurs communes (51.095 €), le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC : 90.875 €), l'encaissement des taxes d'enlèvement des ordures ménagères reversées à EVOLIS 23 (888.757 €), les taxes de séjour (18.900 €) et la fraction de TVA versée par l'Etat, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation (790.397 €).

BUDGET « SITES CULTURELS ET TOURISME » :

**Compte administratif 2021 :
Répartition des dépenses réelles
de fonctionnement par site**



**Compte administratif 2021 :
Répartition des recettes
de fonctionnement par site**



QUELQUES PRÉCISIONS SUR LES DÉPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 :

La Communauté de communes assure la gestion de 4 sites culturels et touristiques (l'Hôtel Lépinat et la Forteresse à CROZANT, l'Espace Monet Rollinat à FRESSELINES et la Tuilerie de Pouligny à CHENIERS), ainsi que l'office de tourisme communautaire depuis le 1er janvier 2021.

La part des dépenses de l'office de tourisme communautaire représente 29,06 %, soit 98.142 €, des dépenses totales de fonctionnement (337.735 €).

En recettes, le budget principal de la Communauté de communes participe à hauteur de 55,20 % du budget des sites, la part des ventes (billetterie, vente des boutiques) représentant moins d'un tiers des recettes. Les subventions d'exploitation émanent de la commune de CHENIERS qui prend en charge la moitié du déficit de la Tuilerie de Pouligny et par le Syndicat Mixte de la Forteresse, la totalité du déficit de la forteresse de CROZANT.

BUDGET DES SITES CULTURELS ET DU TOURISME Compte administratif 2021	Tuilerie de Pouligny	Hôtel Lépinat	Espace Monet Rollinat	Forteresse de CROZANT	Office de tourisme communautaire	TOTAL CA 2021
DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
Achats	8 432,98 €	12 480,90 €	12 414,14 €	229,69 €	3 602,21 €	37 159,92 €
Autres charges externes	8 957,72 €	13 005,27 €	11 951,94 €	4 663,21 €	19 943,77 €	58 521,91 €
Autres services extérieurs dont charges personnel	28 190,00 €	42 481,45 €	58 128,39 €	38 589,81 €	71 960,33 €	239 349,98 €
Autres charges de gestion courantes	11,99 €	43,16 €	11,98 €	- €	2 636,03 €	2 703,16 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement	45 592,69 €	68 010,78 €	82 506,45 €	43 482,71 €	98 142,34 €	337 734,97 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
Recettes d'exploitation (ventes)	12 298,26 €	20 351,93 €	27 449,49 €	36 561,40 €	1 286,60 €	97 947,68 €
Subventions d'exploitation des collectivités	22 138,50 €	71,85 €	-80,63 €	6 896,30 €	896,12 €	29 922,14 €
Subventions Budget principal	11 137,83 €	47 827,00 €	55 137,59 €	- €	76 897,58 €	191 000,00 €
TOTAL des recettes de fonctionnement	45 592,69 €	68 250,78 €	82 506,45 €	43 482,71 €	106 203,08 €	346 035,71 €

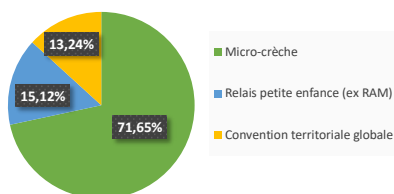
BUDGET « ENFANCE - JEUNESSE » :

Le budget annexe « enfance-jeunesse » est équilibré par une subvention du Budget principal, après remboursement des charges de personnel auprès de celui-ci. La CAF reste un partenaire inconditionnel du service tant au niveau financier que technique. Sa participation financière permet de proposer un service de garde relativement peu onéreux pour les familles qui supportent 12,54 % du coût de revient.

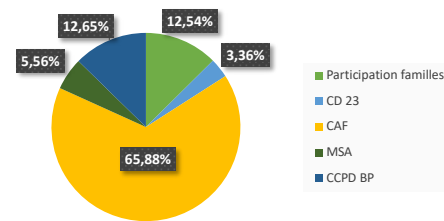
La structure a accueilli 29 enfants en 2021, dont 17 sous contrat régulier. La moyenne de fréquentation journalière varie entre 7 (en août, avec 3 semaines de fermeture) et 10 (capacité maximum) 6 mois sur 12. Le taux d'occupation a atteint près de 70 % malgré les fermetures liées au covid 19.

La convention Territoriale Globale (CTG) (2020-2023), signée avec la CAF, formalise le projet social de territoire qui vise à repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes. Les financements CAF prennent en charge une partie du poste de la chargée de coopération du Pays Dunois ainsi que les dépenses induites.

**Compte administratif 2021 :
Répartition des dépenses et des recettes
réelles de fonctionnement par service**



**Compte administratif 2021 :
Répartition des recettes de fonctionnement
par financeurs**



BUDGET ENFANCE-JEUNESSE Compte administratif 2021	Micro-crèche	Relais petite enfance (ex RAM)	Convention territoriale globale	TOTAL CA 2021
DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
Achats	5 322,93 €	2 297,39 €	- €	7 620,32 €
Autres charges externes	2 182,15 €	2 085,07 €	- €	4 267,22 €
Autres serv. extérieurs dont charges personnel	143 419,57 €	27 465,43 €	27 882,22 €	198 767,22 €
Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €	- €
TOTAL des dépenses de fonctionnement	150 924,65 €	31 847,89 €	27 882,22 €	210 654,76 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
Recettes d'exploitation (garde d'enfants)	131 670,06 €	25 982,09 €	13 200,00 €	170 852,15 €
Subventions département et autres	4 119,58 €	5 082,50 €	3 960,00 €	13 162,08 €
Subventions d'équilibre Budget principal	15 135,01 €	783,30 €	10 722,22 €	26 640,53 €
TOTAL des recettes de fonctionnement	150 924,65 €	31 847,89 €	27 882,22 €	210 654,76 €

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2022 :

Les prévisions budgétaires 2022 s'inscrivent dans la continuité. Toutefois, la masse salariale est impactée par le développement du service tourisme, notamment par l'adjonction d'un chargé de mission suite à l'accord de financement « Massif Central avenir montagnes » et par le recrutement d'une assistante de direction au tourisme et d'employés saisonniers.

Les autres charges de gestion courante d'un montant de 883.998 € (753.218 € en 2021) comprennent :

- Les contributions aux syndicats : 169.091,69 €,
- Les besoins de financement des compétences déléguées à l'association La Palette : 122.020 € accordées sur les 142.194 € demandés dans l'attente d'un rendez-vous avec la nouvelle directrice, le conseil communautaire a sollicité des explications sur l'augmentation conséquente de la masse salariale de l'association en une année, plus 30.000 € reversés pour le fonctionnement de France Services.

Ainsi que des enveloppes prévisionnelles qui sont consommées en fonction des besoins :

- Les participations au budget annexe « enfance-jeunesse » et au budget rattaché avec autonomie financière « sites culturels et touristiques et tourisme » : 354.227 €,
- Les subventions aux associations pour les animations d'intérêt communautaire, avec une enveloppe prévisionnelle de 30.000 €,
- Les subventions attribuées aux habitants pour l'amélioration de l'habitat : 24.000 €.

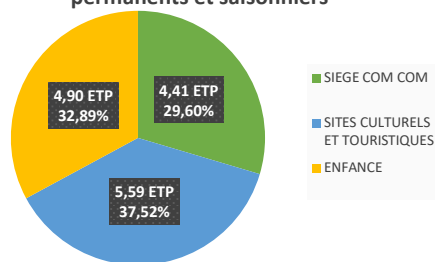


RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS 2021 PAR BUDGET :

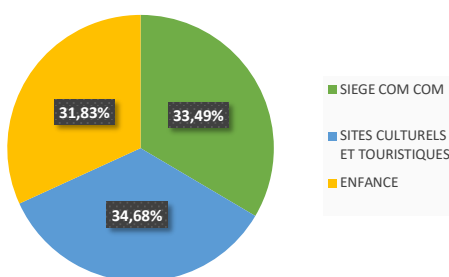
Les charges de personnel d'un montant total de 616.427 € se répartissent entre le siège de la communauté de communes, le service des sites culturels et du tourisme et celui de l'enfance - jeunesse. La totalité des charges de personnel du budget des sites touristiques (dont l'office de tourisme communautaire) et du budget de l'enfance jeunesse est remboursée au budget principal (396.320 €). En contrepartie, celui-ci leur a versé une subvention d'équilibre en fin d'exercice qui globalement s'élève à 217.640 €.

Les effectifs de la Communauté de communes sont de 14,15 ETP (équivalents temps plein) dont 13,38 ETP pour 16 agents permanents en activité. Les 6 emplois saisonniers représentent seulement 0,75 ETP sur l'année 2021. Les réservations des groupes de visite des sites annulées les deux premières années du fait de la crise sanitaire, ont repris très fortement, ce qui justifie l'emploi de 5 emplois saisonniers, soit 2,14 ETP en 2022.

**Compte administratif 2021:
Répartition des effectifs
permanents et saisonniers**



**Compte administratif 2021:
Répartition de la masse salariale totale**



LA DETTE :

Le prêt relais, d'un montant de 600.000 euros, contracté par la Communauté de communes MVOC avant la défusion a été entièrement remboursé sur 2 années, en 2020 et 2021. Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette s'élève à 1.063.230 €, soit 148 € par habitant (229 € pour la région et 205 € pour le département).

La capacité d'autofinancement brut (recettes réelles moins dépenses réelles de fonctionnement) de 684.619 € permet de couvrir largement le remboursement de la dette. Le ratio significatif Endettement/Epargne brute est de 1,55. Il mesure la capacité à rembourser la dette en années, soit environ 1,5 année pour notre collectivité. Le ratio « prudent » étant d'environ 6 à 7 ans, on mesure la marge de manœuvre de notre collectivité à financer ses futurs projets.

LA FISCALITE :

LA TEOM ET LA TEOMI :

La compétence de la collecte et du traitement des déchets est transférée à EVOLIS 23 qui a fixé le produit attendu nécessaire à l'équilibre de son budget. Pour 2022, le produit est de 919.277 € (+32.287 €/2021) dont la part fixe est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 736.415 € (+53.341 €/2021) et par la part variable de 182.862 € (- 21.054 €/2021). Pour 2022, les taux ont été votés, avec une augmentation, par le conseil communautaire, car le coût du traitement des déchets est en hausse constante, soit 10,35 % pour toutes les communes sauf pour celle de CHENIERS, qui est de 9,49 % (période de lissage).

LA TAXE DE SÉJOUR :

Perçue sur les hébergements touristiques, elle a généré près de 21.000 € de recettes en 2021 dont près de 2.000 € sont reversés au Conseil départemental au titre de la taxe additionnelle. Cette ressource complémentaire contribue au développement de l'offre touristique sur le territoire.

LE VOTE DES TAUX :

Les taux des taxes foncières bâties et non bâties sont identiques à ceux des années précédentes. La fiscalité 2022 est impactée par la baisse des impôts de production et la refonte de la fiscalité locale liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Comme en 2021, le conseil communautaire a voté les taux de 3 taxes (pas de pouvoir sur le taux de la taxe d'habitation) : la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière des propriétés non bâties (TFPNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Les taux sont votés sans augmentation en 2022, soit : la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) : 0,615 %, la taxe foncière des propriétés non bâties (TFPNB) : 5,09 % et la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 30,67% assurant un produit de 526.462 € pour un produit fiscal global de 1.298.586 € auxquels s'ajoutent les allocations compensatrices qui s'élèvent à 316.354 € et la fraction de la TVA en compensation de la suppression de la taxe d'habitation de 389.109 €, soit 2.428.191 €. Le remboursement du FNGIR de 692.652 € ramène le produit fiscal à 1.735.539 €.

RAPPORT QUINQUENNAL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (2016-2021) :

Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit obligatoirement présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice de ses compétences. Ce rapport a donné lieu, le 04 avril dernier, à un débat au sein du conseil communautaire qui en a pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis aux communes membres. Pour mémoire, le solde des attributions de compensation reversées aux communes s'élève à 719.200 €.

CONTROLE DE GESTION

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a procédé à un contrôle de gestion des comptes des 3 communautés avant, durant et après défusion. Le rapport provisoire a été rendu en ce début d'année 2022. Le rapport définitif, dès qu'il sera transmis par la CRC, sera examiné en conseil communautaire, puis rendu public.



LES AIDES FINANCIÈRES

LES AIDES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES COMMUNES :



A l'issue de 2 années de fonctionnement, la Communauté de communes dégage des résultats financiers qui lui permettent d'accorder des aides financières en faveur des communes et des écoles du territoire.

UN COUP DE POUCE POUR LES PROJETS COMMUNAUX :

Le **fonds BOOST'ER**, octroyé par le conseil départemental, d'un montant de 284.000 € sur une période de 4 ans, est entièrement dédié par la Communauté de communes du Pays dunois (la seule en Creuse) aux communes du territoire, afin de permettre le financement de leurs projets. Les conditions d'éligibilité respectent la stratégie territoriale fixée par le département. Huit communes sont bénéficiaires et 9 projets sont actuellement financés dont 6 visent à rendre les centres-bourgs plus attractifs, pour un montant total de travaux de 2.594.894 € HT et un montant d'aides de 211.974 €.

En général, l'aide apportée est de 10% des montants hors taxes des travaux. Elle est plafonnée.

La commune de LA CHAPELLE BALOUE est bénéficiaire d'une enveloppe de 754 € pour le projet d'aménagement des espaces communaux. Les dernières attributions concernent le projet de la commune de SAGNAT pour l'aménagement d'un logement et d'un garage, l'aide accordée est de 29.057 €, celui de la commune de COLONDANNES pour la réhabilitation d'un local commercial et d'un logement, avec une aide d'un montant de 24.596 € et enfin, celui de la commune de CROZANT qui bénéficie d'une aide de 12.944 € lui permettant la réalisation des travaux de la toiture et de structure de l'ancienne école.

Les **fonds de concours**, émanant des fonds de réserves de la communauté de communes, réinscrits pour la deuxième année consécutive au budget, avec une enveloppe de 100.000 €, permettent également d'aider les communes pour la réalisation de leurs projets d'investissement.

Les travaux éligibles concernent la réhabilitation du petit patrimoine, les équipements sportifs, l'aménagement de commerces de proximité, des achats et travaux sur bâtiments (hors églises), des travaux sur les mairies, des travaux liés au domaine de la santé, l'aménagement ou la réhabilitation de logements communaux destinés à la location. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 années. L'aide attribuée représente généralement 10% du montant hors taxes des dépenses. Elle est plafonnée.

Un fonds de concours a été accordé à la commune de LA CELLE DUNOISE pour un montant de 5.212 €, en vue de la rénovation des douches des gîtes touristiques. Puis dernièrement, il a été attribué à la commune de SAGNAT pour un montant de 29.057 €, en vue de la réalisation du projet d'aménagement d'un logement et d'un garage.

1. Aménagement des espaces communaux à LA CHAPELLE BALOUE
2. Réhabilitation local commercial et logement à COLONDANNES
3. Projet de réhabilitation logement et garage à SAGNAT
4. Réhabilitation de la toiture et travaux de structure à CROZANT
5. Rénovation des douches des gîtes touristiques à LA CELLE DUNOISE



Élèves de maternelle à la piscine

EN FAVEUR DES ÉLÈVES :

La prise en charge des frais de transport des élèves des écoles du territoire à la piscine, à compter de la rentrée de septembre 2021, représente un engagement de près de 16.000 €.

La participation de 20.000 € aux **frais de fonctionnement du Centre aquatique de LA SOUTERRAINE**, géré par la Communauté de communes du Pays sostranien, permet la gratuité de l'accès des élèves aux bassins et un tarif privilégié pour les habitants du pays dunois.

A cela, s'ajoute une participation financière de 10€ par élève et par an pour les **voyages scolaires** organisés par les écoles, sans condition de domicile des élèves sur le territoire dunois.



DUN LE PALESTEL : le cinéma "salle Apollo"

LES ANIMATIONS DU TERRITOIRE SONT BOOSTÉES ÉGALEMENT :

En 2021, la Communauté de communes du Pays dunois a signé un partenariat avec l'association CINE PLUS qui permet l'organisation des séances de cinéma à DUN LE PALESTEL et à SAINT-SEBASTIEN, par une prise en charge financière de près de 1.500 €. Les séances de cinéma pourront être ouvertes à d'autres communes du territoire.



Aide à l'habitat ANAH et CCPD

DU CÔTÉ DES AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT :

Le bilan des subventions octroyées par la Communauté de communes du Pays dunois, en complément de celles accordées par l'ANAH, est pour l'année 2021 : 30 nouvelles demandes d'aide ont été engagées pour 12.573,69 €.

Les bénéficiaires sont répartis sur 15 communes (0 à Nouzerolles, 0 à Chéniers). 16 demandes concernent des travaux favorisant l'autonomie et 14, des travaux réduisant la précarité énergétique.

20 dossiers ont été réglés en 2021 pour un montant de 12.531,82 €, dont 13 dossiers déposés et soldés la même année pour 5.375,41 €.

Aujourd'hui, la Communauté de communes reste engagée sur 29 projets à hauteur de 18.356,58 €.

LA PRISE EN CHARGE DE LA CRÉATION DE 4 NOUVEAUX PARCOURS TERRA AVENTURA

En 2022, à l'écoute de nombreux géocacheurs, la Communauté de communes a relayé les candidatures des communes de CROZANT, COLONDANNES, DUN LE PALESTEL et LA CELLE DUNOISE. Elle a décidé de prendre en charge la création des nouveaux parcours pédestres TERRA AVENTURA, pour un montant de 9.600 € TTC, les communes concernées supporteront les frais de maintenance dont l'approvisionnement des caches. En 2023, d'autres communes seront candidates.

Rendez-vous sur les pages du tourisme pour découvrir ces nouveaux parcours !



Photo de l'office de tourisme





LES PROJETS DE TRAVAUX ET D'ÉQUIPEMENTS

En 2022, la Communauté de communes a retrouvé une aisance financière en adoptant son 3ème budget et bénéficie d'une marge de manœuvre confortable lui permettant de poursuivre la réalisation des projets nécessaires au développement du territoire.

Le Centre de loisirs
à DUN LE PALESTEL

LA RÉHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS À DUN LE PALESTEL :

Le programme de travaux du Centre de loisirs, situé route des Rateries, est l'une des priorités du conseil communautaire afin d'améliorer les conditions d'accueil. Depuis le début de l'année 2021, dans l'attente de la réhabilitation des locaux, les enfants sont accueillis à la salle communautaire « La Palestel », rue des quatre chemins à DUN LE PALESTEL, puis à LAFAT durant les vacances cet été.

Le marché public de travaux a été validé, en avril 2022, pour un montant de 366.557 € HT. Il représente une dépense totale de 458.724 € HT, soit 550.469 € TTC, avec le coût de maîtrise d'œuvre, des bureaux de contrôle, d'assurances et d'acquisition de nouveaux matériels et mobilier.

Une charpente métallique et une couverture en zinc en joint debout permettront d'éliminer définitivement les infiltrations d'eau dans le bâtiment et les désordres subis depuis de nombreuses années. Dans la salle d'accueil des enfants, une climatisation et le remplacement de menuiseries extérieures régleront le problème de l'inconfort dû aux fortes chaleurs estivales. Enfin, le chauffage géothermique, qui n'a jamais complètement donné satisfaction, sera remplacé par une pompe à chaleur.

Les travaux sont entrés dans la phase de préparation depuis le mois de mars pour un début d'exécution des travaux avant l'été. Le bâtiment devrait être opérationnel aux vacances de Toussaint 2022.

LE FINANCEMENT :

Les fonds privés de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) financent ce projet pour un montant de 279.180 €. La subvention de l'État, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), devrait abonder à hauteur de 143.636 €, soit un taux de subvention de 80 % laissant à la charge de la Communauté de communes un montant de 35.909 €.

L'EXTENSION DE LA LIGNE VERTE À CROZANT :

Ce projet à vocation économique est de la compétence de la Communauté de communes. Préalablement à la mise à disposition du rez-de-chaussée, la commune de CROZANT réalise les travaux de couverture et de structure qui préservent cette ancienne école. L'entreprise « La Ligne Verte » développera son activité au rez-de-chaussée.

Le marché public de travaux a été validé le 04 avril 2022 par le conseil communautaire. Il représente un montant de travaux de 158.943 € HT, porté à 189.536 € HT, soit 227.444 € TTC avec les dépenses de maîtrise d'œuvre, de cabinets de contrôle et d'assurances. Son exécution a démarré au mois de mai 2022 pour une durée de 6 mois.

Ce projet est financé uniquement avec des subventions de l'État à hauteur de 78,50 %. La subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) doit financer ce projet pour un montant de 94.768 €. La dotation de Soutien aux Investissements Locaux (DSIL) complète le financement avec une enveloppe de 54.000 €. Le montant à la charge de la Communauté de communes est de 40.768 €.

Un avenant au bail commercial entre la Communauté de communes et l'entreprise La Ligne Verte sera signé avec les nouvelles modalités de location et le nouveau montant du loyer.



L'ancienne école à CROZANT

LE PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE :

L'ancienne gare est le siège administratif de la Communauté de communes et ne bénéficie d'aucun confort de travail, aucune isolation phonique et thermique, le tout en mauvais état.

Le projet de réhabilitation confié à un architecte est prêt et préservera l'architecture du bâtiment. Malheureusement, il a été stoppé cette année, faute d'avoir pu obtenir les financements. Le permis de construire est en cours d'instruction. Le marché de travaux, dont le montant est estimé à 924.000 € HT, est porté à 1.103.216 € HT et 1.323.859 € TTC avec les dépenses de maîtrise d'œuvre, de désamiantage, des bureaux de contrôle, des nouveaux équipements et mobilier, sera donc lancé au début de l'exercice 2023 ou avant, si des financements de l'Etat sont disponibles.

Une acquisition de terrain est nécessaire pour l'aménagement du parking. Une permission de voirie permanente est sollicitée auprès de la commune de DUN LE PALESTEL afin de sécuriser les accès de la Communauté de communes dans le cadre d'un aménagement du carrefour (l'avenue Auguste Lacôte, la rue du 19 mars 1962 et l'avenue de Verdun).

LES AUTRES TRAVAUX DE BÂTIMENTS :

Comme les années passées, il convient d'entretenir les bâtiments. Ce sera le cas de l'Hôtel Lépinat à CROZANT avec des travaux de peinture des menuiseries extérieures et à l'Espace Monet Rollinat à FRESSELINES, avec l'aménagement des allées d'accès au bâtiment. Les travaux au local « Repas à domicile » se poursuivent pour un meilleur confort de travail. Enfin, le court de tennis couvert de DUN LE PALESTEL bénéficiera d'un aménagement de sanitaires aux normes en vigueur. L'ensemble de ces dépenses est estimé à près de 100.000 € HT.

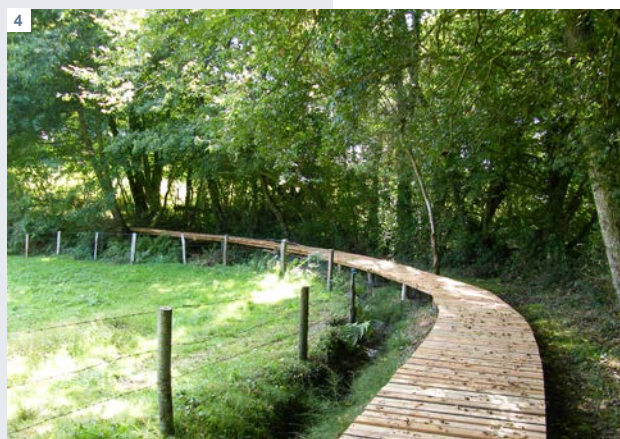
LES CHEMINS DE RANDONNÉE :

Afin d'améliorer la qualité des sentiers de randonnée, les passerelles aux endroits humides ont été remplacées et sont l'œuvre de l'entreprise d'insertion « Petits Patrimoines Environnement ». Près de 10.000 € leur sont consacrés.

UN PROJET STRUCTURANT À VENIR À LA TUILERIE DE POULIGNY :

Le conseil municipal de la commune de CHENIERS a souhaité que la Tuilerie de Pouigny, propriété de la commune, soit mise à disposition de la Communauté de communes du Pays dunois, au même titre que l'Espace Monet Rollinat à FRESSELINES. La restauration du site date des années 80/90. Pour ce faire, après une visite des lieux des membres du bureau, le conseil communautaire a décidé de lancer une étude diagnostic en vue de la réalisation d'un projet structurant à la Tuilerie de Pouigny.

Actuellement, la Communauté de communes du Pays dunois gère la Tuilerie de Pouigny, pour l'animation et la billetterie, avec ses moyens humains, dans le cadre d'une convention de gestion annuelle avec la commune de CHENIERS.



1. L'ancienne gare, siège de la Communauté de communes du Pays dunois à DUN LE PALESTEL
2. Le projet de réhabilitation et d'agrandissement du siège
3. L'hôtel Lépinat à CROZANT
4. Une passerelle d'un chemin de randonnée à NOUZEROLLES
5. La Tuilerie de POULIGNY à CHENIERS



LA CONTRACTUALISATION

Toutes les communautés de communes sont engagées dans une contractualisation avec l'ETAT, la région ou le département. A la clé, des financements orientés vers les projets du territoire et la transition écologique.

LE CONTRAT DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (C2RTE) :

En Creuse, ce contrat prend le nom de C2RTE (Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique). Conclu avec l'Etat pour la durée du mandat électoral, il est révisable à tout moment. L'objectif de l'Etat est de simplifier le paysage contractuel, mais surtout, d'identifier les stratégies territoriales sur plusieurs années. La colonne vertébrale du C2RTE est la transition écologique et le socle en est le projet de territoire. Ce contrat permet de bénéficier des financements dédiés, entre autres, au Plan de Relance.

Dans le cadre de son élaboration, l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) a missionné un cabinet spécialisé afin d'aider les communautés de communes du département de la Creuse à fixer les axes stratégiques de leur projet de territoire qui alimentera le C2RTE durant le mandat.

Cette étude a permis de mettre en place un plan d'actions ainsi qu'une liste de projets dressée par la Communauté de communes du Pays dunois, les 17 communes ou des entreprises. Plus de 80 projets ont été recensés sur le territoire.

3 AXES STRATÉGIQUES RÉPONDENT AUX ENJEUX :

- **1** - avoir un territoire de développement, créateur de richesses et d'emplois, dynamique et attractif,
- **2** - un territoire de vie où l'on peut grandir, s'épanouir, vieillir et s'installer,
- **3** - un territoire de coopération et de partage au service de l'identité du territoire et de sa transition écologique.

LES PROJETS MATURES RETENUS :

A la demande de la Préfecture de la Creuse, 5 des projets les plus matures ont été retenus dès 2022 et doivent bénéficier de financements prioritaires, voire d'un taux préférentiel de financement de la part de l'Etat :

- **Centre de loisirs** : réhabilitation dont la rénovation thermique (Etude puis travaux) – projet com com
- **Etude de transfert des compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif** : projet com com
- **Réhabilitation des locaux de la Ligne verte (centre d'appels)** : projet com com à CROZANT
- **Construction d'une unité de fabrication de fromages** : projet d'entreprise à MAISON-FEYNE
- **Rénovation énergétique du bloc mairie/école** : projet communal à LA CELLE DUNOISE.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

La transition écologique du territoire est à engager pour lutter contre les changements climatiques et dans un souci d'exemplarité. C'est un défi qui doit mobiliser la population et les acteurs du territoire. Le sujet de l'eau potable est une priorité afin d'améliorer sa qualité et l'état des réseaux.



LA SIGNATURE DU CONTRAT : | Photos 1 et 2

Après sa validation par le conseil communautaire, Mme la Préfète s'est déplacée le 26 janvier 2022 au Centre de Loisirs pour sa signature, en présence notamment du Secrétaire général de la Préfecture, du président Laurent DAULNY et de vice-présidents.

LE CONTRAT « PETITES VILLES DE DEMAIN » :

Le programme de l'État "Petites villes de demain" vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants (et leur intercommunalité), qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre tout en respectant l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

LES COMMUNES DE DUN LE PALESTEL ET CROZANT ONT ÉTÉ RETENUES :

La convention a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans l'élaboration d'un projet de territoire avec une stratégie de revitalisation répondant aux objectifs globaux de l'EPCI et aux objectifs particuliers de la commune, dans un délai de 18 mois.

Les 2 communes souhaitent répondre au défi de redynamisation de leur centre-bourg, ce qui implique de répondre aux attentes de la population locale mais aussi aux nombreux touristes attirés par la Vallée des peintres.

Des chefs de projets ont été recrutés par l'Agence d'Attractivité (établissement public près du Conseil départemental) pour couvrir la mise en œuvre du contrat « Petites Villes de Demain » sur le département.



1. Vue aérienne à DUN LE PALESTEL
2. Vue aérienne à CROZANT

LA CONTRACTUALISATION AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE :

La Région Nouvelle-Aquitaine contractualise avec les communautés de communes leur permettant, ainsi qu'aux communes et associations, de bénéficier de financement pour leurs projets ou en soutien à l'ingénierie. C'est un nouveau dispositif d'aides aux collectivités qui se met en place.

UN NOUVEAU CONTRAT ET UNE DURÉE DIFFÉRENTE :

Pour mémoire, l'ancien contrat (2018-2021) de la région « contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Ouest et Sud Creusoise » prend fin mais ses effets perdurent en 2022, dans l'attente de la signature du futur contrat qui devient le « contrat de développement et de transition de l'Ouest creusoise » pour 6 années (2023-2029). Les transitions écologiques, énergétiques et environnementales seront clairement identifiées dans ce nouveau contrat dont la signature interviendra à l'automne 2022. Par ailleurs, la Région souhaite maintenir son soutien pour l'attractivité des territoires et au cadre de vie. Elle accompagne également les transitions et les mutations économiques, enjeux de formation et d'emplois.

ET UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE :

La Région Nouvelle-Aquitaine a fixé le nouveau périmètre de contractualisation « Ouest Creuse » (au lieu de « Ouest et Sud creusoise ») qui correspond à l'ancienne Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse (CC MVOC), regroupant les communautés de communes du Pays sostranien (chef de file), du Pays dunois et de Bénévêt/Grand-Bourg au sein de l'Entente intercommunautaire créée en janvier 2020, dans le cadre de la dissolution de la CC MVOC.

Ce nouveau périmètre sera le même pour la prochaine programmation des fonds européens Leader et Feder qui débutera le 1er janvier 2023.

LA DÉFINITION DES AXES STRATÉGIQUES :

Pour la Communauté de communes du Pays dunois, les axes stratégiques sont les mêmes que ceux du C2RTE. La ligne de conduite est la transition écologique comme pour le C2RTE.

TROIS GRANDS PRINCIPES :

Le contrat repose sur les principes suivants :

- Une co-construction entre la Région et les territoires,
- Une priorité donnée aux projets,
- Un contrat « intégrateur » de la Région (cohérence des périmètres et superposition des autres contrats européens).

LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX MOBILISABLES POUR LES INVESTISSEMENTS ET L'INGÉNIERIE :

Les projets pris en compte dans ce contrat seront les projets communaux, intercommunaux ou associatifs. A ce titre, les communes sont invitées à déposer, en suivant le cadre d'intervention de la Région, des fiches actions de leurs projets d'investissement aboutis ou en amorçage auprès du Chef de file et de la com com. Il ne s'agit pas de dossier de demandes. C'est une vision des projets sur plusieurs années.

Par ailleurs, la Région finance des postes d'ingénierie de chaque com com suivant les axes de développement retenus. Elle a d'ores et déjà accordé à la Com com du Pays dunois un financement pour le développement économique d'un montant de 13.500 €. Récemment, ces dispositifs ont été présentés aux élus des 3 com com (photo ci-dessous).





ACTUALITÉS NUMÉRIQUES

L'ACCES AU NUMERIQUE : C'EST POSSIBLE EN PAYS DUNOIS !

Face au développement des démarches administratives en ligne et parce que nous vivons dans un monde connecté, des personnes rencontrent parfois des difficultés à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissance à propos de leur fonctionnement. On parle d'illectronisme.

LES ATELIERS NUMÉRIQUES DANS LES COMMUNES DU PAYS DUNOIS :

Le Conseil départemental a mis en place des ateliers numériques sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes. Une conseillère numérique intervient dans plusieurs communes, dans les tiers-lieux ou dans des structures engagées dans une démarche d'accompagnement à l'apprentissage numérique. Il s'agit d'un accompagnement individuel, pour optimiser l'utilisation du smartphone, de la tablette et/ou de l'ordinateur.

LES PERMANENCES SUR LE TERRITOIRE :

CHENIERS :

VENDREDI : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00
à la maison Multi-services, 17 rue du Berry,

DUN LE PALESTEL :

JEUDI : 9h00 - 17h30
à La Palette, 9 place de la Poste,

LAFAT :

LUNDI : 14h00 - 17h00
à la mairie, 7 route de la mairie

NAILLAT :

MERCREDI : 9h00 - 12h00
à la mairie, 1 rue des écoles

SAINT SÉBASTIEN :

LUNDI : 9h00 - 12h00 - MARDI : 9h00 - 17h00
à la mairie, 1 avenue de la gare,

SAINT SULPICE LE DUNOIS :

MERCREDI : 14h00 - 18h00
à la médiathèque « La Forge », 6 rue des Fontenailles.

Vous pouvez y participer en apportant votre propre matériel. Le cas échéant, du matériel vous sera prêté pour la durée de l'atelier.

CONTACT
INSCRIPTION ET ANIMATION :
Leila BOUBEKEUR
Conseillère numérique
07 63 96 03 77

LES ATELIERS THÉMATIQUES À LA PALETTE À DUN LE PALESTEL :

Des ateliers thématiques en petits groupes sont organisés pour vous aider à utiliser un ordinateur et internet selon les thématiques suivantes :

- **Mes premiers pas dans le monde numérique : Découverte de l'ordinateur, organiser des fichiers et dossiers...**
- **Mes premiers pas sur internet : Gestion d'une boîte mail, sécurité internet, dématérialisation des services en ligne...**
- **Mes premiers pas dans la bureautique : découvrir le traitement de texte...**

La conseillère numérique de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), Justine GIRARD, vous propose des ateliers par petits groupes, le mercredi, de 14h à 15h30.

CONTACT

La Palette,
9 place de la Poste
à DUN LE PALESTEL
05 87 66 00 00
contact@lapalette23.fr

LES ATELIERS DE LA MAISON D'ICELLE À LA CELLE DUNOISE :

Les bénévoles de la MAISON D'ICELLE organisent deux ateliers collectifs les vendredis après-midi :
De 14h à 15h : pour débutants.
De 15h à 16h : pour initiés.

CONTACT

La Maison d'Icelle,
18 rue des Pradelles à LA CELLE DUNOISE
09 51 14 59 80
contact@laimaisondicelle.fr

DONNER OU TROUVER UN ORDINATEUR GRÂCE AU CHANTIER D'INSERTION INFORMATIQUE :

Porté par le Comité d'accueil creusois, grâce aux aides de l'Europe, de l'Etat et du Département de la Creuse, le chantier d'insertion Co'ordi propose aux personnes ne pouvant acheter du matériel neuf, de bénéficier d'un outil reconditionné (tarifs selon ressources).

Vous avez un vieil ordinateur fixe ou un ordinateur portable qui ne vous sert plus, une tablette qui est restée dans un coin, ayez le réflexe de le donner à Co'ordi ! Il faut 3 ordinateurs pour en reconditionner un...

CONTACT

Co'ordi,
14bis Avenue Pasteur à GUERET
06 72 25 25 15
caccoordi2@gmail.com



Pour trouver un atelier près de chez vous,
<https://www.creuse.fr/Ateliers-numeriques>

L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE : LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Pour garantir l'accès de tous au très haut débit, même dans les zones les plus reculées, le Syndicat Mixte DORSAL, maître d'ouvrage, déploie la fibre pour le compte des collectivités membres (Région, Départements et EPCI), là où les opérateurs privés n'ont pas déclaré leur intention de la déployer. NATHD, société 100% publique de Nouvelle-Aquitaine, exploite et commercialise le réseau public.

La Communauté de communes du Pays dunois est engagée dans cette démarche depuis 2015. L'objectif est d'atteindre le 100% fibre à l'horizon 2024. Dans plusieurs communes, de LA CHAPELLE BALOUE à NOUZEROLLES, la Montée en Débit a déjà été réalisée pour palier l'urgence du besoin.

L'INTÉRÊT DU TRÈS HAUT DÉBIT :

La fibre permet une navigation internet fluide avec des débits bien plus performants que l'ADSL (jusqu'à 1 Gbits/s) pour une utilisation professionnelle ou familiale.

C'est un atout indéniable pour le développement économique du territoire et l'installation de nouvelles entreprises créatrices d'emplois.

A l'heure du numérique où de nombreuses démarches se font en ligne, la qualité du réseau internet est primordiale.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE :

Le territoire de la Communauté de communes du Pays dunois est engagé sur deux jalons de déploiement, J1 et J2, correspondant à deux marchés de travaux. Le nombre prévisionnel de lignes optiques est de 3.260 pour le J1 et de 3.580 pour le J2, soit 6.840 lignes au total (79.000 pour le département de la Creuse).

LE JALON 1 EST RÉCEPTIONNÉ :

A ce jour, le jalon 1 est terminé et a permis le déploiement sur 9 communes, de :

- LE BOURG D'HEM : 273
- COLONDANNES : 265
- DUN LE PALESTEL : 1085
- LA CELLE DUNOISE : 632
- MAISON-FEYNE : 7
- NAILLAT : 640
- SAGNAT : 25
- SAINT SULPICE LE DUNOIS : 586
- VILLARD : 36

Dans certains cas, le déploiement sera total lorsque le blocage, lié au conventionnement avec les propriétaires d'immeubles, sera résolu. Actuellement (mai 2022), 870 clients sont raccordés et 64 raccordements sont en cours, soit un taux de pénétration de 26,3 %.

LE FINANCEMENT :

Le Jalon 2 est financé (part Conseil départemental 23/EPCI) par un emprunt DORSAL, remboursé par les recettes de commercialisation (redevances versées par NATHD au Syndicat mixte DORSAL).

Le jalon 1 a été financé (part EPCI/Département) par un emprunt DORSAL (5M€) et par les fonds de concours (Conseil départemental 23/EPCI), soit 7.081.056 € répartis par moitié.

Pour les EPCI, la part du fonds de concours (3.540.528 €) est proratisée au nombre de prises à construire par territoire.

Lors de la défusion de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, le montant engagé était de 1.247.591 €. Au 1er janvier 2020, le reste à payer par les 3 EPCI était de 377.247 €, dont 129.074 € pour la Communauté de communes du Pays dunois.

LA DÉMARCHE D'ABONNEMENT DES USAGERS :

Les habitants et entreprises pourront s'abonner à la fibre auprès d'un fournisseur internet partenaire du réseau public DORSAL. Au préalable, ils doivent tester leur éligibilité sur www.nathd.fr.

Une fois l'abonnement souscrit auprès de l'opérateur qu'ils auront choisi, celui-ci prendra contact pour un rendez-vous de raccordement (gratuit). Le délai est d'environ 4 semaines. L'abonné ne paie que son abonnement. Attention, certains opérateurs facturent des frais d'accès au service qui ne sont pas des frais de raccordement.

POUR LES QUESTIONS SUR LE RACCORDEMENT :
CONTACT :

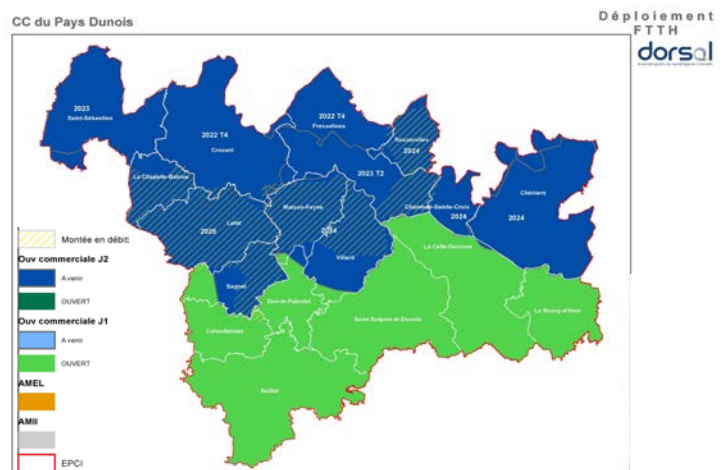
NATHD

0 806 806 006 (service gratuit + prix appel)

LE JALON 2 EST EN COURS DE RÉALISATION :

Ce marché de travaux prévoit les prochaines ouvertures commerciales jusqu'au 2ème trimestre 2025 :

- CROZANT : T4 2022
- NORD FRESSELINES : T4 2022
- SUD FRESSELINES : T2 2023
- SAINT-SEBASTIEN : T4 2023
- NOUZEROLLES et CHAMBON SAINTE CROIX : T4 2024
- CHENIERS : T4 2024
- MAISON-FEYNE et VILLARD : T4 2024
- LA CHAPELLE BALOUE, LAFAT et SAGNAT : T2 2025





SITES CULTURELS ET TOURISTIQUES : BILAN 2021

©DroneCreuseTourismeJT

Une année et une saison touristique une nouvelle fois marquées par la pandémie pour l'ensemble des sites culturels et touristiques du Pays dunois. L'Espace Monet Rollinat avec notamment l'exposition Gaston THIERY a connu un très vif succès.

La Tuilerie de Pouigny
vue du ciel à CHENIERS

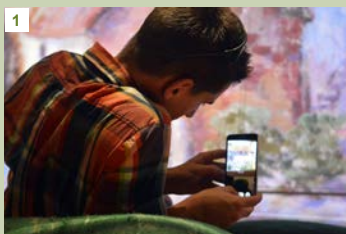
LES EFFETS DE LA PANDÉMIE POUR LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE :

Les 4 sites culturels et touristiques du Pays dunois ont été confrontés à la COVID-19 qui a de nouveau contraint à réduire la période d'ouverture au public de juin à novembre. Cette réduction de la saison s'est aussi accompagnée par l'absence des groupes adultes et scolaires en raison des contraintes sanitaires. Tout avait été préparé en termes d'expositions, d'animations, de médiations, d'événementiels mais, une fois encore, il aura fallu composer.

Enfin, la communication liée aux expositions, aux ateliers, aux événementiels dans le cadre du partenariat avec Creuse Tourisme, n'a pas pu être mise en œuvre selon le plan de communication établi, face aux incertitudes liées à l'épidémie et à ses contraintes sanitaires.

Le fait le plus marquant après le second confinement qui a pris fin début juin 2021, a été l'obligation du pass-sanitaire pour accéder à l'ensemble des sites en juillet, puis en août. Les restrictions et les protocoles sanitaires ont été particulièrement contraignants pour les équipes des sites culturels et touristiques. L'instauration du pass-sanitaire a eu un effet immédiat sur la fréquentation des sites, en juillet 2021, qui a baissé significativement durant deux semaines. Ce n'est que dans le courant du mois d'août que tout est rentré dans l'ordre.

1. À l'Hôtel Lépinat
2. Sculptures PATRIS à l'Espace Monet Rollinat
3. Poteries à la Tuilerie de Pouigny
4. Résidence d'artistes à l'Espace Monet Rollinat "Emission bis"
5. Exposition Leon DETROY à l'Espace Monet Rollinat 2021



LE SUCCÈS DES EXPOSITIONS :

L'ensemble des expositions qui avait été annulé en 2020, a pu être mis en place en 2021. L'exposition «Wynford DEWHURST, un anglais à CROZANT» a été ouverte au public pour l'ouverture du Centre d'Interprétation en juin et a connu un vif succès. Les secondes journées internationales du collage ont lancé la saison de l'Espace Monet Rollinat. A cette occasion, plus de 35 artistes du monde entier ont exposé leurs créations, et le public a été au rendez-vous de cette seconde édition. Puis en juillet, ce fut l'exposition « Souvenances – Gaston THIERY – acte 01 » qui était attendue par le public et les amateurs de l'artiste depuis plus d'une année. Inaugurée par Monsieur Thierry BRETON, Commissaire européen au marché intérieur et ancien ministre, avec l'ensemble de la famille SOUVERAIN - THIERY, elle a connu tout au long de la saison un très vif succès ainsi que l'exposition « Léon DETROY à FRESSELINES » réalisée par l'association des Amis de FRESSELINES.

UNE FRÉQUENTATION DES SITES EN PROGRESSION :

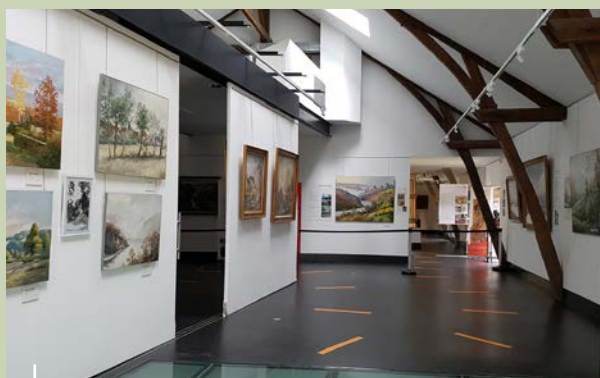
Comme en 2020, les sites du Pays dunois ont fait partie des premiers sites culturels et touristiques creusois à ouvrir de nouveau leurs portes avec la levée du confinement. La Vallée des Peintres, grâce au travail de l'équipe de Creuse Tourisme et de l'Office de Tourisme du Pays dunois, a eu l'honneur des médias nationaux à travers des sites comme la Forteresse de Crozant, l'Hôtel Lépinat et l'Espace Monet Rollinat. En 2021, seule la Forteresse de Crozant a connu une légère baisse de fréquentation pendant une période de l'année, à relativiser, car uniquement dû à un nouveau mode de gestion automatisé. Les problèmes techniques ont conduit la Forteresse à perdre 500 visiteurs en 2021 par rapport aux 10.000 visiteurs de 2020. L'ensemble des autres sites a connu une progression de 15 à 55% de leur fréquentation en 2021 par rapport à 2020, basée uniquement sur la clientèle individuelle. L'Espace Monet Rollinat à FRESSELINES a connu la plus forte hausse avec 55% de visiteurs en plus. Le succès de l'exposition « Souvenances, Gaston THIERY - acte 1 » est indéniable tant auprès des très nombreux creusois venus la visiter qu'auprès des touristes.

UN RETOUR À LA NORMALE EN 2022 :

Cette nouvelle saison se caractérise par un retour progressif à la normale pour le fonctionnement de l'offre culturelle et touristique. Le capital d'images et de notoriété, acquis en 2020, a été encore augmenté en 2021 pour l'ensemble des sites du Pays dunois grâce à l'intérêt toujours plus fort que les médias nationaux portent à ces derniers, ainsi qu'à la Vallée des Peintres. Toute l'équipe des sites culturels et touristiques du Pays dunois est prête pour la saison 2022, celle du retour à la normale, avec des ouvertures d'avril à novembre et de nombreuses expositions nouvelles.



Exposition DEWHURST Hôtel Lépinat 2021



Exposition Gaston THIERY 2021

EXPOSITION GASTON THIERY

Sans oublier les autres expositions de l'EMR. Les manifestations de la Tuilerie de Pouligny, qui marquent la saison de notre territoire, ont été aussi partiellement impactées par la pandémie. Si la fête des Vieux Métiers, en août, a accueilli, de nouveau, de très nombreux visiteurs, le marché de potiers a été organisé avec beaucoup moins de potiers. Le monde de la céramique et des potiers n'est pas sorti indemne de deux ans de pandémie et il faudra du temps pour les retrouver, de nouveau, en nombre, car leur activité économique a été très sévèrement impactée.

« Souvenances » : Grâce au travail de Pierre et Laurent Souverain, les petits-fils de l'artiste et à l'équipe de l'EMR, durant plus d'une année, sont nés une rétrospective et un hommage à Gaston THIERY. De son départ de LILLE, en 1940, à son arrivée en Creuse, de sa rencontre avec Léon DETROY à celle avec Maurice SÉRRULAZ, Conservateur au Louvre, en passant par son entrée en tapisserie en 1965 et jusqu'à sa dernière toile en 1993, rien n'a été oublié. A la fois travail de mémoire dans sa dimension artistique et dans son rayonnement en dehors des frontières de la Creuse, cette exposition permet de découvrir ou de redécouvrir Gaston THIERY. De nombreuses personnes lui ont rendu hommage à l'occasion du vernissage de l'exposition, le 03 juillet 2021, en présence de sa famille dont sa fille et ses petits-fils. A cette occasion, Monsieur Thierry BRETON, Commissaire Européen au marché intérieur et ancien ministre et Laurent DAULNY, Président de la Communauté de communes du Pays dunois, lui ont rendu, ainsi qu'à sa famille, un hommage mérité.



Photos 1, 2 et 3 :
Inauguration
de l'exposition
Gaston THIERY
le 3 juillet 2021



SITES CULTURELS ET TOURISTIQUES: ACTIONS 2022

UN PROJET STRUCTURANT POUR LA TUILERIE DE POULIGNY :

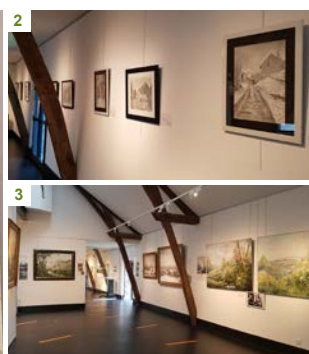
Ouverte au public en juillet 2002, la Tuilerie de Pouigny a 20 ans cette année. A l'époque, le projet a été porté par la commune de CHENIERS, épaulée alors par le Conseil départemental de la Creuse, la Région Limousin et l'Association de Développement du Pays de BONNAT/CHATELUS-MALVALEIX. La Tuilerie de Pouigny fut, de 1994 à 2002, un chantier de restauration du patrimoine qui a abouti à son ouverture au public, en juillet 2002. De 2002 à 2018, la gestion du site était assurée par la commune de CHENIERS. En 2018, cette gestion a été transférée à l'EPIC Office de tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse jusqu'à la fin de l'année 2019. Depuis le 1er janvier 2020, la gestion de la Tuilerie de Pouigny est assurée par la Communauté de communes du Pays dunois dans le cadre d'une convention annuelle avec la commune de CHENIERS qui en assure les charges de propriétaire.



La Tuilerie de Pouigny et ses visiteurs

En 20 ans, le site est devenu, au fil des années, un spot patrimonial et touristique incontournable de la Creuse et du Pays dunois. Les années passant, il est nécessaire d'investir de nouveau dans la Tuilerie de Pouigny pour lui permettre de mieux répondre aux attentes des visiteurs. C'est pour cela que le conseil communautaire du Pays dunois a validé la réalisation d'un projet structurant afin d'envisager un nouveau mode de fonctionnement et d'investissement pour les années à venir.

Les visites contées de Cindy VAREILLAUD ont animé la Forteresse de CROZANT tout au long de l'été et ont attiré de nombreux visiteurs.



1. Exposition en préparation
Clémentine BALLOT à l'Hôtel Lépinat
2. Exposition carte blanche
Jean-Luc BOUCHAUD à l'espace Monet Rollinat
3. Exposition
Gaston THIERY

20 ANS

EXPOSITION
DU 01/07 AU 06/11/ 2022
« MÉMOIRE DE FEU
CRÉATIONS DE TERRE »

résidences artistes,
expositions,
échanges de savoir-faire,
sauvegarde du patrimoine.

LE PROGRAMME EST RICHE POUR CHACUN DES SITES CULTURELS.

CROZANT

LA FORTERESSE

- Ouverte toute l'année (accès par portique)
- Création d'un vidéoguide pour améliorer l'expérience de visite,
- Visites contées de juillet à septembre avec Cindy VAREILAUD,
- Billetterie en ligne permettant l'accès au site tout au long de l'année sans restriction de dates et de périodes,
- Création d'un nouveau site web.



CONTACT

Route d'Isabelle d'Angoulême
23160 CROZANT
forteresse.crozant@ccpaysdunois.fr
05 55 89 09 05



www.forteresse-crozant.com

CROZANT

L'HÔTEL LÉPINAT

Ouvert tous les jours de 13h45 à 18h15 du 1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 30 novembre, et de 10h30 à 12h00 et de 13h45 à 18h30, du 1er juillet au 31 août 2022. Sur réservation, tous les jours du 1er mars au 30 novembre 2022, de 9h à 17h, pour les groupes de plus de 10 personnes.

- Exposition permanente entièrement renouvelée avec de nombreuses œuvres nouvelles originales à partir de juillet,
- Exposition temporaire : « Zoom sur Clémentine BALLOT, artiste peintre à CROZANT » à partir de juillet,
- Randonnées guidées, ateliers de dessin et de peinture,
- Conférence et médiation « une heure, une œuvre », de mai à septembre.
- Billetterie en ligne



CONTACT

5, rue Armand Guillaumin
23160 CROZANT
hotel.lepinat@ccpaysdunois.fr
05 55 63 01 90



www.hotel-lepinat.com

FRESSELINES

ESPACE MONET ROLLINAT

Ouvert tous les jours, de 13h45 à 18h15, du 1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 30 novembre, et de 10h30 à 12h00 et de 13h45 à 18h30, du 1er juillet au 31 août 2022. Sur réservation, tous les jours, du 1er mars au 30 novembre 2022, de 9h à 17h, pour les groupes de plus de 10 personnes.

EXPOSITION TEMPORAIRE

« Souvenances, Gaston THIERY – acte 2 », en hommage à Gaston THIERY, dernier maître de l'École de CROZANT dans le sillage de Léon DETROY, qui anima la vie culturelle creusoise et fresselinoise, de 1950 à 2013,

AVRIL/MAI

Exposition « HORIZONS »
de Sandra LABARONNE et Rodrigo DIAZ,

JUIN/JUILLET

Exposition « Flâneries creusoises »
de Jean-Luc BOUCHAUD,

AOÛT/SEPTEMBRE

Exposition « Impressions climatiques en Nouvelle-Aquitaine » de Claude ABDY-BABA,

OCTOBRE/NOVEMBRE

Exposition « Le paysage et les hommes »
de Delphine GERMAIN et Jean-Sébastien STILL,

ANIMATIONS DE LA SAISON

Randonnées guidées, ateliers d'écriture, de dessin, d'arts graphiques et de photos, réalisés par des artistes invités ou par nos médiatrices,

NOUVEAUTÉ

Conférences et rencontres avec des artistes.

- Billetterie en ligne



CONTACT

2, allée Fernand Maillaud
23450 FRESSELINES
emr@ccpaysdunois.fr
05 55 89 27 73



www.espace-monet-rollinat.com

CHÉNIERS

TUILERIE DE POULIGNY

Ouverte durant les vacances scolaires, pour toutes les zones, de printemps, d'été et d'automne, de 13h45 à 18h30. En dehors des vacances scolaires, entre le 09 mai et le 20 octobre 2022, le samedi, le dimanche et les ponts, de 13h45 à 18h15.

L'accès au site sur réservation pour les groupes de plus de 10 personnes est possible, du 1er mars au 30 novembre 2022.

- Création d'un vidéoguide pour améliorer l'expérience de visite,
- Nouvelle exposition « La Tuilerie a 20 ans » pour fêter les 20 ans de créations céramiques internationales,
- Marché de potiers les 16 et 17 juillet,
- Fête des vieux métiers le 07 août en partenariat avec l'association Terra Ignis,
- Ateliers et stages de poterie animés par Pascal DESCHAMPS,
- Cuissons de poterie dans les fours à bois de la Tuilerie de Poulligny en démonstration et en atelier,
- Billetterie en ligne



CONTACT

Chemin des Tuiliers
23220 CHÉNIERS
tuilerie.poulligny@ccpaysdunois.fr
05 55 62 19 61



www.tuilerie-poulligny.com



Exposition Clémentine BALLOT 2022 à l'Hôtel Lépinat

DU CÔTÉ DE L'OFFICE DE TOURISME : BILAN 2021 ET ACTIONS 2022

Tout au long de l'année 2021, selon les orientations souhaitées par le conseil communautaire, l'équipe de l'Office de tourisme du Pays dunois a travaillé à structurer les outils, vitrines de notre destination, ainsi que le site internet www.paysdunois-tourisme.fr, à renforcer et fiabiliser le circuit de l'information touristique du territoire pour permettre un accès qualitatif et professionnel à l'offre.

LES ACTIONS 2021 SE POURSUIVENT EN 2022 :

- Mise en place du site web www.paysdunois-tourisme.fr avec Creuse Tourisme,
- Reprise en main des réseaux sociaux liés au service tourisme,
- Mise en place d'une boutique, vitrine du territoire, avec de nombreux artisans, producteurs et artistes locaux, notamment la boutique de Noël 2021, partenaire du réseau France Bleu, pour les fêtes. Le développement de la boutique vitrine du territoire au sein de l'Office de Tourisme se poursuit en 2022,
- Mise en place d'un nouvel espace d'accueil des usagers et des touristes pour améliorer le renseignement et l'information touristiques,
- Travail de saisie de l'ensemble des informations touristiques du Pays dunois dans le système d'information touristique, nommé LEI, qui permet le transfert de l'information touristique à destination des habitants et des locaux vers les bases de données départementales, régionales et nationales et sur les sites web de l'Office de tourisme et de Creuse Tourisme. En 2022, mise en place du nouveau Système d'Information Touristique SIRTAKI et formation des prestataires,
- Mise en place de l'opération « Bienvenu ICI » avec les OT 23 et Creuse Tourisme à destination des prestataires du territoire,
- Mise en route du Roadbook avec Creuse Tourisme, outil permettant de mieux renseigner toute personne entrant en contact avec les conseillers en séjour de l'Office de tourisme et développement d'opérations conjointes avec les offices de tourisme,
- Travail sur Terra Aventura avec la mise en place de 4 nouveaux parcours de jeux disponibles en juin 2022 à CROZANT, LA CELLE DUNOISE, COLONDANNES et DUN LE PALESTEL, puis création de nouveaux parcours avec les communes qui en feront la demande pour 2023,
- Mise en place de nouveaux outils de saisie de l'information touristique à destination des prestataires et des professionnels du tourisme du Pays dunois,
- Accueils de presse (Suisse, Canada, USA, France) et tournages (#bis, Cap Sud-Ouest, TF1, France 2, influenceurs réseaux sociaux),
- Travail avec le siège de la CCPD, sur l'opération de recherche d'investisseurs privés dans le domaine touristique sur le Pays dunois, en partenariat avec Creuse Tourisme, en 2022.

Forteresse de CROZANT



Forteresse de CROZANT - crédit photo Christelle Falcq

LE SADI :

L'équipe du service tourisme, en coopération avec Creuse Tourisme, travaille depuis de nombreuses semaines à la préparation du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI), qui est le terme donné à la stratégie des territoires touristiques qui mènent à une réflexion ou une action autour de l'accueil dans les murs et hors les murs de l'Office de tourisme et qui veulent améliorer la diffusion de l'information touristique entre les acteurs et les clientèles touristiques.

Véritable outil d'aide à la décision des élus pour le Pays dunois, ce document doit être validé par le conseil communautaire avant sa mise en action, pour la période 2022 à 2025. Des points d'étapes seront réalisés avec les acteurs du territoire et, en fonction des résultats, des outils de mesures qualitatifs et quantitatifs et des ajustements seront alors réalisés.

LA COMMUNICATION, UN PARTENARIAT AVEC CREUSE TOURISME :

Pour assurer les missions de communication et de promotion du territoire, la Communauté de communes du Pays dunois a signé une convention de prestations de services avec Creuse Tourisme. Les professionnels de Creuse Tourisme (directeur, chargés de communication, attachée de presse, community manager...) travaillent avec le Directeur des sites culturels et du tourisme, ainsi que la Directrice Générale des Services de la Communauté de communes du Pays dunois, afin de mettre en place un plan de communication, un plan marketing, des outils et des actions de communication et de promotion.

LE SITE INTERNET EST OPÉRATIONNEL :

Le premier outil mis en place début 2020 a été le site internet www.paysdunois-tourisme.fr qui centralise l'ensemble des informations touristiques du territoire (hébergements, restaurants, sites, activités...). Creuse Tourisme s'occupe de la gestion technique du site, mais aussi de la partie éditoriale, en lien avec l'office de tourisme qui saisit aussi les informations pratiques dans une base de données touristiques, le LEI. Le trafic du site, pour la partie Pays dunois, se traduit par environ 50.000 visites. En parallèle, l'outil d'accueil, le Roadbook, permet de renseigner les personnes en séjour en leur créant un carnet de voyage numérique, envoyé par mail ou SMS.



LES BROCHURES TOURISTIQUES PAPIER :

Les brochures touristiques sont des supports d'information utiles pour démarcher de nouvelles clientèles dans les salons/événements et aussi pour les visiteurs en séjour. Là aussi, Creuse Tourisme s'occupe de la création graphique et de l'impression des documents de promotion du territoire.

MOUVEMENT DE PERSONNEL AU SERVICE TOURISME ET DANS LES SITES CULTURELS :

L'équipe du service, sous la responsabilité de Pierre VEYSSEIX, directeur des sites culturels et du tourisme, évolue cette année. Après de nombreuses années au sein de l'Office de tourisme de la Vallée des Peintres puis, depuis le 1er janvier 2020, au service tourisme, Marie-Thérèse PAQUIGNON, qui assurait l'entretien des locaux, a fait valoir ses droits à la retraite, le 1er juin, et Marie-Line PERILLAUD, médiatrice culturelle et touristique, le 1er juillet. Nous les remercions de leur implication et leur souhaitons de profiter pleinement de leur nouvelle vie. Une nouvelle collègue a été recrutée comme Assistante de direction au tourisme en la personne de Pauline CIBERT. Nous lui souhaitons la bienvenue. L'équipe des sites évolue elle aussi, notamment à la Tuilerie de Pouligny, avec l'arrivée de Pascal DESCHAMPS comme agent d'animation, de médiation et d'entretien. Une nouvelle équipe saisonnière d'accueil et de médiation a été mise en place à la Tuilerie de Pouligny (Laëtitia DIAZ-FERNANDES), à l'Hôtel Lépinat (Marie-Laure RENU), à l'Espace Monet Rollinat (Uranie HUET) et à la Forteresse (Fabienne CARTEAU). Les animations avec les prestataires ont été reconduites cette saison avec les balades contées à la Forteresse et à la Tuilerie de Pouligny (Cindy VAREILLAUD). Prochainement, des animations nature à CROZANT et à la Tuilerie de Pouligny (Marie-Laure RENU) seront organisées.

CONTACT

Office de Tourisme

81, Grande Rue
23800 DUN LE PALESTEL

05 55 89 24 61

info@paysdunois-tourisme.fr

LES ASSISES DU TOURISME 2022

27

Le samedi 26 mars 2022, à la salle « La Palestel » ont eu lieu les premières assises du tourisme du Pays dunois. A cette occasion, près de 80 prestataires, élus et professionnels du tourisme, se sont retrouvés toute la journée pour faire le point avec l'équipe du service tourisme de la CCPD et de Creuse Tourisme sur le rôle de l'office de tourisme, les outils de communication et de promotion de ce dernier et la circulation de l'information touristique.

Durant cette journée, l'équipe du service tourisme a pu présenter le fonctionnement du système d'information touristique (SIT), nommé Lieu d'Echanges et d'Informations (LEI), le travail des agents ainsi que leurs attentes vis-à-vis des prestataires dans la circulation de l'information touristique et l'alimentation du site internet www.paysdunois-tourisme.fr et la communication sur les réseaux sociaux. Ont également été abordés la randonnée en Pays dunois ainsi que les projets de développement qui lui sont associés et enfin la présentation du diagnostic touristique du Pays dunois. Cette dernière présentation réalisée par Creuse Tourisme à la demande de la CCPD a permis de donner un nouvel éclairage sur la réalité du tourisme sur le Pays dunois et de fixer le cap des actions à mener pour améliorer encore le positionnement de ce dernier à l'échelon départemental et régional. Cette journée a été un succès tant par le nombre de participants, que par la qualité des échanges et la participation active des acteurs à travers de nombreuses questions et de fructueux échanges. Elle sera reconduite afin de permettre à l'ensemble des acteurs du tourisme d'échanger et de partager pour améliorer le développement touristique du Pays dunois.





SENTIERS DE RANDONNÉE EN PAYS DUNOIS

Credit photo : @CreuseTourisme

Voie ferrée © CreuseTourisme

L'ÉCHAPPEE VERTE : L'ANCIENNE VOIE FERRÉE GUERET - SAINT-SEBASTIEN

UN PEU D'HISTOIRE

Ouverte en 1886, la ligne de chemin de fer a fonctionné jusqu'en 1940 pour la circulation des voyageurs et jusqu'en 1952 pour les marchandises. Déclassée en 1954, la voie fut défermée en 1957. La plupart des communes ont racheté, en 1959, les bâtiments ainsi que les terrains sur l'emplacement des voies. Au fur et à mesure des années, certaines parcelles ont été revendues, d'autres sont restées la propriété des communes.

UN PROJET QUI DATE :

Durant ces 20 dernières années, à plusieurs reprises, la réouverture de la voie pour des activités de pleine nature a été évoquée (balade en roulottes, étude d'étudiants en tourisme...)

En 2015, quelques élus de la Communauté de communes du Pays dunois ont envisagé la réhabilitation de cette ancienne voie ferrée pour permettre aux habitants et touristes de profiter du tracé sans dénivélé pour des balades et des activités de pleine nature. Les services de la communauté de communes avaient alors commencé une étude cadastrale exhaustive avec l'aide des communes. Un partenariat avec l'Agglo de GUERET avait débuté pour un travail commun sur les 2 territoires, la voie ferrée nous conduisant près de GUERET.

Durant la fusion des Communautés de communes, entre 2017 et 2019, le projet a été stoppé. En 2020, la Communauté de communes, nouvellement créée, a confirmé la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » et notamment des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire. En juin 2022, l'intégralité de l'ancienne voie, lui a été rajoutée. Elle devient, de fait, maître d'ouvrage du projet. Elle s'entoure alors de partenaires : l'association Sports Loisirs Dunois, l'association Sportive et Culturelle de La Croisière (organisatrice de la manifestation « Dun a son train »), le CODEGASS (comité de défense de la gare de SAINT-SEBASTIEN), l'amicale des sapeurs-pompiers de DUN LE PALESTEL, la communauté d'agglomération du Grand GUERET avec sa station « sport nature » et d'autres associations du département s'intéressant de près au projet.

Sur les 45 km entre SAINT-SEBASTIEN et GUERET, environ 29 km se trouvent sur le territoire du Pays dunois.



Découvrez le tracé de l'ancienne voie ferrée sur le site « La Creuse Ferroviaire ».



Viaduc de Sibillot à LAFAT

UN PROJET À INTÉRÊTS MULTIPLES :

L'objectif de la réouverture de l'ancienne voie est de mettre en valeur le territoire, et notamment le patrimoine ferroviaire, et de préserver un tracé agréable (assez ombragé) et sécurisé sur l'ancienne ligne, atout touristique indéniable des promeneurs et des sportifs. De nombreuses animations pourront ainsi être mises en place par les associations locales dans la lignée de la course pédestre contre la montre « Dun a son train » qui a lieu chaque année. L'idée de l'organisation d'un marathon creusois a été évoquée. De nombreux passionnés y travaillent déjà.

LE PROJET EST SUR LES RAILS :

Devant l'ampleur des travaux à réaliser sur un parcours de 29 kms et afin de déterminer l'enveloppe financière des dépenses, la Communauté de communes, en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération, a sollicité un diagnostic qui précisera au mètre près, les travaux à réaliser : élagage, déblaiement, remblaiement, travaux sur ouvrages d'art, etc. La rédaction du cahier des charges permettra de lancer la consultation des entreprises. Cependant, les ponts, notamment, sont des ouvrages d'art des communes qui devront émettre leur avis. La recherche de financement se fera simultanément. Le tout conditionne la réalisation des travaux que les élus souhaitent engager début 2023.

FOCUS SUR UNE ACTION BÉNÉVOLE :

Le 23 avril 2022, une opération bénévole conduite par les associations ASC La Croisière, Sports Loisirs Dunois, Moto-verte Marchoise a eu lieu entre l'ancienne gare de Chadreugnat et le village des Bières sur la commune de LAFAT. 12 bénévoles passionnés ont ainsi évacué une décharge sous un pont et élagué environ 500 m sur l'ancienne voie. Les déchets sont systématiquement revalorisés. Merci aux bénévoles pour leur aide et leur implication.

D'autres chantiers de bénévoles auront lieu dans l'année. Si vous souhaitez participer, laissez vos coordonnées à Lionel VEDRINE, animateur pleine nature, par mail, à vttouestcreuse@gmail.com ou appelez à la communauté de communes au 05 55 89 12 03.



Les bénévoles à CHADREUGNAT sur la commune de LAFAT

L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉE :

Le chantier d'insertion « Petits Patrimoines Environnement » de la Maison de l'Emploi et de la Formation 23 de LA SOUTERRAINE assure l'entretien de la totalité des sentiers de randonnée du territoire pour la Communauté de communes du Pays dunois. Deux passages sont réalisés par an : un au printemps et l'autre en hiver.

Sous la responsabilité de Marc JINJAUD (jusqu'en juillet 2022), les différentes équipes ont toujours réalisé un excellent travail sur les sentiers. Nous souhaitons remercier chaleureusement l'implication, le professionnalisme et le travail de Marc durant toutes ces années de collaboration et nous lui souhaitons une bonne retraite.



L'équipe de Marc JINJAUD à COLONDANNES

En 2021 et 2022, le chantier a remis en état les différentes passerelles situées sur les sentiers du Pays dunois :

- Création d'une petite passerelle à SAGNAT (SA1),
- Remise en état d'une passerelle à NOUZEROLLES (sentier NZ1), de 2 passerelles à NAILLAT (VTT 26) et de 3 passerelles à SAINT- SEBASTIEN (SB1 et SB2).

N'hésitez plus à aller vous promener sur ces beaux sentiers et à découvrir leur travail !

SURICATE

— SOYEZ UN ACTEUR DE LA QUALITÉ DES SENTIERS DU PAYS DUNOIS !

L'outil SURICATE permet de signaler les problèmes que vous rencontrez quand vous pratiquez une activité comme la randonnée pédestre et VTT.

Une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation... Remplissez le formulaire, localisez le problème et envoyez !

Votre signalement sera traité par le réseau SURICATE animé par le Pôle ressources national des sports de nature du Ministère chargé des sports et renvoyé vers notre animateur local, Lionel VEDRINE.



Application téléchargeable sur :



Site internet : <https://sentinelles.sportsdenature.fr>

ALLONS RANDONNER SUR LE SENTIER « D'EAU ET DE QUARTZ » (NZ1) À NOUZEROLLES :

Parmi les 199 kms de sentiers pédestres balisés en Pays dunois, découvrez un sentier un peu moins connu mais très pittoresque, celui de NOUZEROLLES, le « NZ1 : D'eau et de quartz ». Il est aussi possible de le réaliser en VTT (n° 36).

D'une longueur de 7 km au total, il est divisé en 2 boucles, l'une de 1,4 km et l'autre de 5,6 km.

Au départ de la place de la mairie, la 1ère partie vous fera visiter le bourg. Vous emprunterez un sentier qui vous mènera à l'Eglise Saint-Pierre-ès-Liens du XIV et XVème siècle, située au milieu des champs, avant de rejoindre la chapelle Saint-Antoine sur la place. Vous découvrirez 2 croix sur cette première partie.

La 2ème boucle, beaucoup plus vallonnée, vous entraînera de La Jarrige au Puy Balièbre en longeant la Petite Creuse où une aire de pique-nique vous attendra. En remontant après la stabulation à droite, au bout du petit sentier, vous trouverez la nouvelle passerelle et vous rejoindrez le parking en terminant par un joli petit sentier entouré de murets de pierres sèches.



1. Eglise Saint-Pierre-ès-Liens et mare à NOUZEROLLES .

2. Chapelle Saint-Antoine à NOUZEROLLES



LES SERVICES ENFANCE/JEUNESSE

PETITE ENFANCE

La micro-crèche et le Relais Petite Enfance sont des services de la Communauté de communes du Pays dunois. Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant, des informations... le service Petite Enfance de la Communauté de communes répond à votre demande.

Atelier de BABYGYM à DUN LE PALESTEL

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

CHANGE DE NOM

La permanence du Relais Petite Enfance RPE (anciennement Relais Assistantes Maternelles) est située dans les locaux de la micro-crèche, 4 Parc Benjamin Bord à DUN LE PALESTEL.

Le relais est un lieu où les assistantes maternelles peuvent se rencontrer, échanger sur la pratique de leur métier entre professionnels, participer à des ateliers d'animation avec les enfants qu'elles gardent mais aussi se renseigner sur l'évolution de leur métier, les contrats...

Les parents peuvent trouver des informations sur les modes d'accueil du territoire, un accompagnement dans leurs recherches, des renseignements d'ordre général sur leurs droits et devoirs et ceux des assistantes maternelles. Ils peuvent être orientés vers les instances spécialisées pour les questions relatives à la législation du travail. Ils peuvent aussi participer avec leurs enfants aux ateliers d'éveil.

Le RPE propose des ateliers gratuits ouverts aussi bien aux parents avec leurs enfants qu'aux assistantes maternelles avec les enfants qu'elles gardent.

LES ATELIERS DU MARDI :

Soyez les bienvenus tous les mardis matin, de 9h30 à 11h30, à la salle La Palestel (durant les travaux au Centre de Loisirs), 6 rue des quatre chemins à DUN LE PALESTEL. Des activités diverses et variées (peinture, chant, comptines, collage, musique...) sont organisées par Flore THEVENOT, animatrice du RPE. Vous participez quand vous le souhaitez, les inscriptions préalables ne sont pas nécessaires.

LES ATELIERS BABYGYM :

Le Relais vous propose des séances de babygym dans différentes communes du territoire, tous les jeudis, de 10h à 11h, en période scolaire, en alternance à :

- DUN LE PALESTEL : salle La Palestel/DOJO, 6 rue des quatre chemins, (durant les travaux au centre de loisirs),
- SAGNAT : salle des fêtes,
- SAINT- SEBASTIEN : salle des fêtes,
- SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS : salle polyvalente.

Pour clore l'année et partager un moment convivial, la sortie annuelle avec les enfants et les assistantes maternelles est organisée à l'Etang des Landes. Découvrez le planning des animations sur le site internet de la Communauté de communes www.paysdunois.fr

PERMANENCES

Lundi 9H-12H

Mardi 14H-17H

Vendredi matin 9H-12H et également sur RDV.

CONTACT

Flore THEVENOT

Animatrice, local de la micro-crèche,
4 Parc Benjamin Bord à DUN LE PALESTEL

05 55 89 31 80

ram@ccpaysdunois.fr



Les assistantes maternelles et les enfants



LA MICRO-CRÈCHE :

La Communauté de communes gère la micro-crèche « L'île aux enfants » de 10 places, située 4 Parc Benjamin Bord à DUN LE PALESTEL, depuis avril 2011. Elle est ouverte en priorité aux habitants du territoire ainsi qu'aux personnes travaillant en Pays dunois, du lundi au vendredi, de 7 H 30 à 18 H 30. Elle accueille les enfants sous contrat annuel avec un nombre d'heures défini par semaine ou de façon occasionnelle, pour une journée ou quelques heures.

Fermeture annuelle : les 3 premières semaines d'août et la dernière semaine de décembre.

Tarifs : établis selon le barème de la CNAF, suivant les ressources des familles.

Retrouvez le règlement de fonctionnement et le dossier de préinscription en ligne sur le site internet www.paysdunois.fr, rubrique enfance & Jeunesse.



CONTACT

Flore THEVENOT

Référente technique

4 Parc Benjamin Bord à DUN LE PALESTEL

05 55 89 31 80 - creche@ccpaysdunois.fr

Passerelle entre le RPE et l'ALSH Accueil de loisirs



LA BOURSE AUX VÊTEMENTS :

Une action sociale et solidaire en partenariat entre le Relais Petite Enfance (RPE) de la Communauté de communes et le pôle parentalité de l'association « La Palette ».

Animée et orchestrée par Julie GANE, référente famille à La Palette et Flore THEVENOT, animatrice RPE, la bourse aux vêtements s'installe dans la salle La Palestel pour son grand déballage, 2 fois par an, à l'automne et au printemps.

Vous pouvez trouver des vêtements pour les enfants de 0 à 16 ans, des accessoires de puériculture, des jouets et des vêtements de maternité.

Tous les vêtements sont triés par tranches d'âge et à des prix très abordables.

A chaque séance, environ 2.000 vêtements sont déposés, d'où un large choix pour tous.

La commission retenue sur les ventes permet de mettre en place de nouvelles animations pour les familles coordonnées par le pôle parentalité de la Palette en partenariat avec le RPE.

La bourse aux vêtements



31

LES MISSIONS ASSURÉES EN PARTENARIAT AVEC LA PALETTE :

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ :

Cette mission est déléguée par la Communauté de communes.

La référente famille organise des animations et des actions pour et avec les familles du territoire tels que des espaces d'échanges entre parents, des ateliers parents/enfants et des ateliers découverte. C'est avant tout un espace convivial et chaleureux où il est également possible de proposer des projets et des activités.

L'objectif de ce lieu est de créer du lien entre les familles, de permettre la rencontre entre parents et de favoriser les échanges conviviaux et de partage.

CONTACT

Julie GANE

Référente famille La Palette

9 place de la poste, DUN LE PALESTEL

06 58 21 19 71

julie.gane@lapalette23.fr



1. et 2. Ateliers famille à La Palette



FRANCE SERVICES ET LES ACTIONS DE LA PALETTE

La Communauté de communes du Pays dunois a délégué à l'association La Palette - le panel des possibles, située 9 Place de la Poste à DUN LE PALESTEL, les missions enfance/jeunesse, famille/parentalité et la gestion du Tiers-lieu et France Services.

L'association, labellisée Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), se place comme un Tiers-lieu social et éducatif sur le territoire du Pays dunois. Grâce à ses différents dispositifs, la Palette a une fonction d'écoute, d'information et d'orientation mais également de soutien des initiatives individuelles ou collectives.

Le Tiers-lieu, lieu d'accueil et d'accompagnement, regroupe plusieurs services à destination des usagers : un accès public au multimédia, une aide aux démarches administratives (France Services), un appui aux initiatives citoyennes, un Point Information Jeunesse (PIJ), un Point d'Appui à la Vie Associative (Guid'Asso), ainsi qu'un espace pour les travailleurs indépendants et les télétravailleurs (coworking).

CONTACT

Elodie ESCARE
Responsable France Services,
La Palette, 9 place de la Poste
à DUN LE PALESTEL
05 87 66 00 00
contact@lapalette23.fr



Espace d'accueil informatique à La Palette

FRANCE SERVICES :

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales... À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien. Aujourd'hui, ce sont près de 2.200 France services pour vous aider sur le territoire national !

France services à La Palette est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF et la MSA et bien d'autres encore... Deux agents qualifiés et formés vous assistent pour trouver les solutions adaptées à vos demandes administratives. Grâce à ce label de proximité et à un accueil inconditionnel, tous les habitants du territoire dunois peuvent trouver à La Palette un soutien précieux pour faciliter leur quotidien. Les agents de la Palette sont des facilitateurs d'accès aux différents services publics mais ne traitent pas directement les données personnelles des usagers.

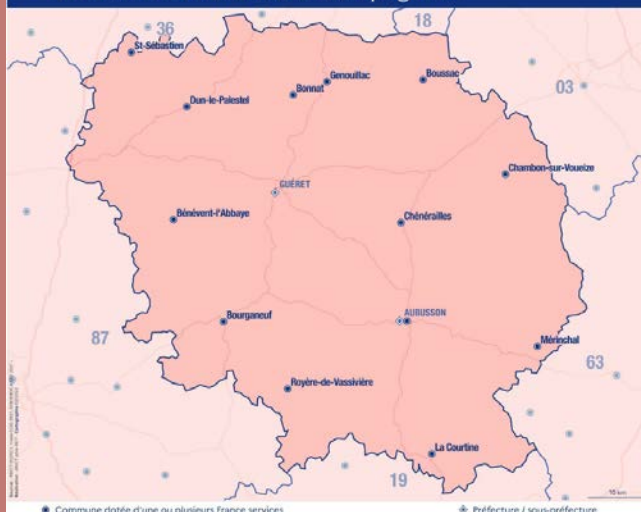
Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre-service et à une imprimante. Pour la création d'une adresse e-mail, l'impression ou le scan, la simulation d'allocations, la création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne..., les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches en ligne.

EXEMPLES DE SERVICES PROPOSÉS À LA PALETTE :

- Déclarer ses revenus,
- Faire une demande de permis de conduire ou de carte d'identité,
- Demander une aide (allocation logement, RSA, retraite),
- Créer votre espace Pôle Emploi,
- Gérer votre compte Ameli....

Pour aller encore plus loin dans l'accompagnement des citoyens dunois, La Palette a mis en place des permanences visio ou physiques avec notamment la Mission locale, la CAF, la CPAM, la DGFIP, la CARSAT, ELISAD... Un conciliateur de justice et l'organisme InfoDroit sont aussi présents de façon régulière pour répondre à tous les besoins des habitants. Pour vous aider à devenir autonome en informatique, vous trouverez dans les pages NUMERIQUE de ce magazine, tous les ateliers numériques individuels et/ou collectifs existant en Pays dunois.

Dans la Creuse,
14 France services vous accompagnent



FRANCE SERVICES À SAINT-SEBASTIEN

Sous l'égide de la Poste, les services administratifs proposés aux usagers, sont identiques.

CONTACT Lydia PRELI - agent d'accueil, France SERVICES,
1 rue Robert DISSOUBRAY, 23160 SAINT-SEBASTIEN
Les lundis, mardis, mercredis et vendredis,
de 9 à 12H et de 14 à 17H, et les jeudis et samedis, de 9 à 12H.
05 55 14 00 42 - saint-sebastien@france.services.gouv.fr

UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ :

Grâce à l'agrandissement du Tiers-lieu par la CCPD, un lieu de rencontre et de collaboration est à la disposition des travailleurs indépendants et des télétravailleurs. Des temps conviviaux, d'échanges et de contribution à la vie de l'espace sont organisés régulièrement comme les « petits dej' des pros ».

Rompre l'isolement, bénéficier d'une connexion internet, partager son expérience et ses pratiques, travailler dans une ambiance conviviale, toutes ces raisons peuvent être l'occasion de venir découvrir ce nouveau lieu de coopération professionnel.



Personnel de La Palette.
Au premier plan,
Pauline LONGEAUD,
nouvelle directrice.

SUPERNATURE : UN PROJET TRANSVERSAL



1. Accueil de loisirs ALSH enfants au parc aux loups
2. "Paul et Paulette" - collectif chasseurs de déchets
3. ALSH jardinage

LES CITOYENS AU CŒUR DES PROJETS SOCIAUX :

L'accompagnement aux initiatives citoyennes permet la mise en œuvre de projets émanant des habitants de la Communauté de communes du Pays dunois. Une idée, un projet en cours ou en création ? N'hésitez pas à contacter La Palette. L'association peut donner une réponse à certaines de vos questions, vous mettre en lien avec des acteurs du territoire et apporter des solutions.



"Paul et Paulette"
Atelier prévention routière

Actuellement, plusieurs projets sont en cours, comme l'initiative citoyenne « Les aventures de Paul & Paulette », collectif porté par des seniors qui proposent diverses activités tels que, la collecte des "p'tits bouchons", les après-midis jeux, l'atelier prévention routière, les dictées ou encore le transport solidaire.

Afin d'enrayer la solitude et de recréer du lien social, les projets initiés par les citoyens pour les citoyens sont l'essence même d'une population solidaire et une valeur forte pour l'association La Palette.

LES PETITS PLUS DE LA PALETTE :

L'association vous accueille dans une ambiance conviviale et sympathique, pour échanger et discuter autour d'un café. Une bibliothèque participative est disponible dans l'espoir de voir voyager les livres et la culture. La Palette souhaite mettre en avant les artistes locaux, professionnels ou amateurs, en leur proposant d'exposer dans les locaux. Venez comme vous êtes ! Bientôt, la mise en place d'ateliers d'imprimante 3D !

CONTACT Pauline LONGEAUD - directrice La Palette,
9 place de la Poste à DUN LE PALESTEL
www.lapalette.tl
05 87 66 00 00 - contact@lapalette23.fr

ET TOUJOURS AU PÔLE ENFANCE/JEUNESSE :

• **Le Local Ados** : Ouvert les mercredis, de 13h30 à 18h30, les vendredis, de 17h à 19h, ainsi que du lundi au vendredi, de 14h à 18h pendant les vacances scolaires, il accueille les jeunes à partir de 11 ans et jusqu'à 17 ans. Il est également ouvert ponctuellement les samedis après-midi et les vendredis en soirée, selon le programme.

CONTACT Marine CIALIS - directrice Local ados,
9 place de la Poste à DUN LE PALESTEL
www.lapalette.tl - 07 60 23 52 53 -
local.ados@lapalette23.fr

• **ALSH La Cabane Magique** : Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires, de 7h15 à 18h45, l'équipe d'animation accueille les enfants de 3 à 12 ans.

CONTACT Marine FLEURAT - directrice ALSH enfant,
9 place de la Poste à DUN LE PALESTEL
www.lapalette.tl - 06 88 08 96 11
cabane.magique@lapalette23.fr



L'HABITAT



Photo libre de droit

La Communauté de communes du Pays dunois s'est emparée de cette thématique, l'habitat doit être un facteur d'attractivité économique et touristique du territoire. Dans ce contexte, elle complète les aides financières de l'ANAH.

Le diagnostic territorial du Plan Local d'Urbanisme intercommunal fixe les enjeux de l'habitat et des logements du territoire. Il met en avant ce besoin récurrent de logements non satisfait et le risque de ne pas pouvoir honorer les offres d'emploi si la capacité à loger est insuffisante. Avec une baisse démographique constante dans le département le plus âgé d'Europe et un revenu moyen sous le seuil de pauvreté pour un quart des ménages, l'habitat est au cœur des préoccupations de l'Etat et des collectivités locales, notamment du Conseil départemental.



Gîte des peintres à CROZANT

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PLUI :

La phase 1 du Plan local d'Urbanisme s'est achevée avec la présentation du diagnostic territorial par le cabinet KARTHEO, avec notamment une analyse des enjeux de l'habitat sur le territoire.

LES ENJEUX HABITAT ET LOGEMENTS :

Contrairement aux tendances démographiques et sans que cela soit incohérent, le besoin de nouveaux logements est en constante hausse sur le territoire. Plusieurs phénomènes expliquent ces tendances, à savoir : l'accroissement de la longévité entraînant davantage de situations de veuvage, la baisse du nombre d'enfants par famille, l'augmentation des familles monoparentales... Tout ceci concourt au phénomène de desserrement des ménages à savoir qu'à population constante, une diminution de la taille moyenne des ménages induit une augmentation du nombre de ménages et donc le nombre de résidences principales.

Il est constaté que l'immobilier du territoire enregistre localement un « effet covid » correspondant à l'arrivée de jeunes ménages, recherchant la tranquillité et les avantages que procure la « vie à la campagne », pour « être au vert ». Les nouveaux arrivants, plus généralement, ont des profils néo-ruraux. Il s'agit de jeunes ménages ou à l'inverse de personnes retraitées souhaitant s'installer au sein de petits hameaux paisibles, dans des maisons isolées.

Les observations mettent d'autant plus en lumière la difficulté de résorber la vacance des logements en centre-bourg, puisque ceux-ci ne correspondent pas aux attentes des nouvelles populations. Ainsi, la plupart est laissée à l'abandon et peut faire état d'une décrépidité avancée, sans que les communes puissent avoir une mainmise sur ces logements (notamment dans le cas de successions difficiles).

Concernant le développement (densification, extension) de centralités urbaines, le bureau d'études KARTHEO a rappelé qu'il est important de prendre en compte la présence des réseaux comme critère d'aide à la décision. Il convient également de tenir compte du rapport besoins/capacités des équipements pour maintenir ou accueillir de nouveaux habitants.

Face aux enjeux du logement locatif, l'étude réaffirme la nécessité de maintenir ce type d'offre sur le territoire. Le logement locatif reste une opportunité pour certains profils démographiques tels que les jeunes en formation (apprentis...), les jeunes ménages et les revenus modestes. Le logement locatif pourrait ainsi permettre d'accueillir plus de jeunes salariés sur le territoire et de renforcer le tissu économique en répondant aux besoins de main d'œuvre des entreprises. En parallèle, le logement locatif doit aussi être maintenu pour l'offre de tourisme, sans s'y limiter.

QUELQUES STATISTIQUES SUR L'HABITAT EN CREUSE :

Issues du diagnostic habitat réalisé par le Conseil départemental dans le cadre de l'élaboration du Plan Stratégique Habitat.

Un besoin grandissant de logements :

Le département de la Creuse compte 57.569 ménages soit, 1,9 personne par ménages. 41 % sont des ménages composés d'une seule personne et 8% sont des familles monoparentales. Ces taux sont en augmentation.

Sur 88.728 logements, 57.457 sont des résidences principales, soit 65%. La part des propriétaires du parc de logements est de 73% contre 27 % de locataires. Les logements locatifs privés sont 2 fois plus nombreux que ceux du public. Le nombre de logements vacants est de 13.752. Les résidences secondaires sont au nombre de 17.519.



LOGEMENT EN CREUSE : PROFITEZ DES AIDES A LA RENOVATION :

CREUSE HABITAT : DES AIDES FINANCIERES À LA CLE :

Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur souhaitant rénover ou conventionner votre logement, le Programme d'Intérêt Général (PIG) vous permet de bénéficier d'aides à l'amélioration de l'habitat, sous certaines conditions.

Creuse Habitat est opérateur, notamment des Programmes d'Intérêt Général (PIG). Il s'agit d'un programme d'actions mené entre l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département et les Communautés de communes, en faveur de l'amélioration de l'habitat du parc privé.

Ce dispositif d'aides couvre les domaines d'intervention suivants :

- Travaux lourds pour rénover un logement indigne et/ou très dégradé,
- Travaux d'amélioration énergétique globale (Ma Prime Renov' Sérénité),
- Travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap.

La Communauté de communes du Pays dunois est partenaire financier du programme jusqu'au 31 décembre 2022. Elle participe financièrement aux projets répondant aux critères d'exigibilité de l'ANAH (www.anah.fr).

En complément des aides ANAH, la Communauté de communes s'engage, chez les propriétaires occupants, à hauteur de 5% sur les travaux d'autonomie plafonnés à 20.000€ HT, 10% sur les travaux de sortie d'insalubrité plafonnés à 30.000 € HT et apporte une participation forfaitaire de 500 € sur les travaux d'économie d'énergie.

L'équipe pluridisciplinaire de Creuse Habitat vous conseille et vous accompagne gratuitement dans toutes les phases de votre projet : conseil personnalisé, réalisation d'un diagnostic technique, montage et suivi des demandes d'aides, recherche de financements complémentaires...

**POUR CONNAÎTRE
LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ,
N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER :**

05 87 80 90 30

habitat@creuse.fr

Lundi : de 13h30 à 17h00,

Mardi, mercredi et jeudi :

de 9h00 à 12h00

et de 14h00 à 17h00

Vendredi : de 9h00 à 12h00



RENOV 23 : UN APPUI TECHNIQUE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE :

Pour simplifier vos démarches, il existe un guichet unique pour la rénovation énergétique.

Depuis 2021, un service public départemental de conseil en rénovation énergétique est mis en place pour vous accompagner dans vos projets d'économie d'énergie, il est développé par le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC), avec le concours financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique. Les communautés de communes apportent leur contribution financière.

Ce service vous conseillera pour :

- Améliorer le confort de votre logement,
- Réduire votre facture énergétique,
- Limiter l'impact environnemental de votre logement,
- Valoriser votre bien.

RENSEIGNEMENTS

05 55 51 03 39 - www.sde23.fr - courriel : renov23@sde23.fr

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES : UNE OFFRE A DEVELOPPER :

Les médias, les campagnes de communication ont donné une visibilité à notre département et à notre territoire au cœur de la Vallée des Peintres, ce qui a boosté la fréquentation touristique. La crise sanitaire COVID 19 a également permis au département de connaître un regain d'intérêt.

Si de petites structures d'hébergement, notamment sur le thème de l'insolite, se sont créées depuis quelques années, notre département voit aujourd'hui certains hôtels confrontés à un problème de reprise. Il en est de même pour les structures de type chambres d'hôtes, meublées de tourisme, voire campings, car bon nombre d'exploitants arrivent à l'âge de la retraite... L'impact des non reprises sur l'économie générale serait dramatique.

Du côté des investisseurs touristiques, le marché national s'est structuré avec l'arrivée de nouveaux opérateurs, la création ou le regroupement de chaînes hôtelières ou de camping.

À l'heure du Covid et des nouvelles aspirations des Français en matière de qualité de vie et de vacances, la Creuse a sans aucun doute une carte à jouer afin d'attirer de nouveaux investisseurs.

Chargée par le Conseil départemental de la Creuse de la politique touristique départementale, Creuse Tourisme a notamment pour mission l'accompagnement des porteurs de projets et des territoires dans le développement et la qualification de l'offre touristique et tout particulièrement de l'hébergement.

C'est donc sur la sollicitation de Creuse Tourisme que la Communauté de communes du Pays dunois et d'autres EPCI se sont engagés dans un partenariat (2022-2023) de recherche d'investisseurs afin de répondre aux problématiques de reprise d'hébergements touristiques et d'attirer de nouveaux opérateurs.

Afin de faciliter cette opération, les biens à vendre sont recensés. Des investisseurs sont également à la recherche de foncier de 25 à 30 hectares d'un seul tenant afin de développer de nouveaux concepts d'hébergements de plein air (écolodges, cabanes) haut de gamme. Le cabinet d'études ANCORIS est missionné par Creuse Tourisme pour accompagner cette démarche.

CONTACT

Isabelle DUCHER,

Directrice Adjointe Développement

– Observatoire

A.D.R.T – Creuse Tourisme

9 Avenue Fayolle - B.P. 243 - 23005 GUERET

05 55 51 93 23

isabelle.ducher@tourisme-creuse.com

CONTACTS RÉFÉRENTS :

Véronique BLANCHET / Pierre VEYSSEIX

Communauté de communes du pays dunois

05 55 89 12 03

accueil@ccpaysdunois.fr



Hébergement touristique



NOUVEAU ! DANS VOTRE OFFICE CREUSE IMPRESSIONNISTES PAYS DUNOIS

Plus de papier ? Plus de services ?
Une information personnalisée sur votre téléphone !
Nous nous équipons d'un roadbook.